

PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

ENR SGS 08



	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 2 sur 65
	ENR SGS 08	

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	5
2. Définition	6
3. Fonctionnement du service de prévention du risque animalier	6
3.1 Périmètre d'application.....	6
3.2 Fonctionnement du service PRA.....	10
4. PRESENTATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS.....	10
4.1 Les moyens humains	10
4.2 Les moyens en matériels	11
5. PROCESSUS DE COLLECTE, D'ENREGISTREMENT ET DE NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX ET DES OBSERVATIONS ANIMALIERES	13
5.1 Processus de collecte	13
5.2 Processus d'enregistrement et de notification des comptes-rendus d'impacts d'animaux	14
5.3 Observations animalières.....	14
6. PROCESSUS DE COORDINATION ENTRE LES TIERS.....	15
6.1 Processus entre les différents services internes de l'aéroport.....	15
6.1.3 Processus entre le service PRA et les différents services extérieurs.....	16
7. DESCRIPTION DES ACTIONS PREVENTIVES VISANT A RENDRE LE MILIEU INHOSPITALIER, ET DES ACTIONS D'EFFAROUCHEMENTS ET DE PRELEVEMENTS	16
7.1 Description des actions de prévention visant à rendre le milieu inhospitalier.....	16
7.2 Description des actions curatives.....	17
7.3 Descriptions animalières	18
8. ANNEXES	43
8.1 Annexe A	43
Liste des agents autorisés à exercer la prévention du péril animalier sur notre plateforme :	43
8.2 Annexe B	45
8.3 Annexe C	46
8.4 Annexe D.....	49
8.5 ANNEXE E.....	50
8.6 ANNEXE F.....	52

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 3 sur 65
	ENR SGS 08	

REVUE DU DOCUMENT

Rédigé par :	JB. CABANOT	22/11/2023 
Vérifié par :	Ph. GENDRON	23/11/2023 
Approuvé par :	A. MOLLIER	23/11/2023 

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Description de l'évolution	Paragraphes modifiés
1	05/11/2020	Création du document	
2	25/05/2021	Mise à jour 2020 du document	Tous
3	01/07/2023	Mise à jour du document	
3.1	22/11/2023	Mise à jour destinataires Mise à jour liste agents PRA	Annexe A

Destinataires :

- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud
- Délégation des Services de la Navigation Aérienne – Organisme Pyrénées – Subdivision Contrôle
- Chef d'Escale de l'Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Directeur de l'Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées
- Responsable QSE-SGS de l'Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 4 sur 65
	ENR SGS 08	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

SSLIA : Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs

SPRA : Service de Prévention du Risque Animalier

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

STAC : Service Technique de l'Aviation Civile

FNE : Fiche de Notification d'Événements

CRI : Compte Rendu d'Inspection

RCI : Recueil des Consignes d'Intervention

SPLAR-TLP : Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

PRA : Prévention du Risque Animalier

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 5 sur 65
	ENR SGS 08	

1. INTRODUCTION

La sécurité d'un aéronef en phase de décollage et d'atterrissage dépend notamment de l'absence d'oiseau sur sa trajectoire. C'est la raison pour laquelle les aéroports mettent en œuvre un service de prévention du risque animalier.

Ce service mène des actions d'éloignement ou de neutralisation, mais cela ne suffit pas à prévenir efficacement le risque de collision. Les oiseaux habitués aux plateformes aéroportuaires reviennent toujours s'ils ont une bonne raison de venir.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'établir un concept de gestion et de prévention.

Ce concept justifie les modes opératoires du service de prévention du risque animalier de notre aéroport. Il participe à la formation continue des personnels, permet de dresser un bilan de l'efficacité du service et permet également de proposer un programme de prévention avec différentes actions à étudier ou mettre en place. Ce programme présente entre autres, l'organisation et le fonctionnement du service de prévention du risque animalier et décrit la procédure d'évaluation du risque animalier, basée sur une analyse des collisions animalières et des observations de terrain.

Le programme de prévention du risque animalier contient les informations suivantes :

- Description des actions préventives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux, et des actions d'effarouchement et de prélèvement,
- Présentation des moyens humains et matériels disponibles pour assurer la prévention du péril animalier,
- Processus de collecte, d'enregistrement et de notification des comptes-rendus d'impacts d'animaux et des observations animalières,
- Processus de coordination entre les tiers, relatif à la création d'aménagements ou d'activités attractifs pour les animaux et à la limitation des risques associés.

2. Définition

Compte tenu des réglementations européenne et nationale en vigueur, l'exploitant d'aérodrome assure l'évaluation et le suivi du risque animalier sur l'aérodrome et ses terrain voisins. Il élabore, met en œuvre et tient à jour un programme de prévention du péril animalier conformément à l'AMC1 ADR.OPS. B.020.

3. Fonctionnement du service de prévention du risque animalier

3.1 Périmètre d'application

3.1.1 Périmètre de responsabilité

Le périmètre de responsabilité et d'intervention correspond à la limite domaniale de l'emprise de l'aéroport. Celle-ci est délimitée par une clôture métallique.

Cette surface comprend les bâtiments et les infrastructures (piste, taxiway, prairies...). La totalité de cette surface fait l'objet d'observations détaillées et d'interventions continues vis-à-vis de la faune, afin de réduire le risque de collision.



— Clôture métallique délimitant le périmètre de responsabilité

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 7 sur 65
	ENR SGS 08	

3.1.2 Périmètre riverain

Le périmètre riverain correspond aux abords directs de l'aéroport. Celui-ci correspond à 3 km de part et d'autre de la piste de l'aéroport.

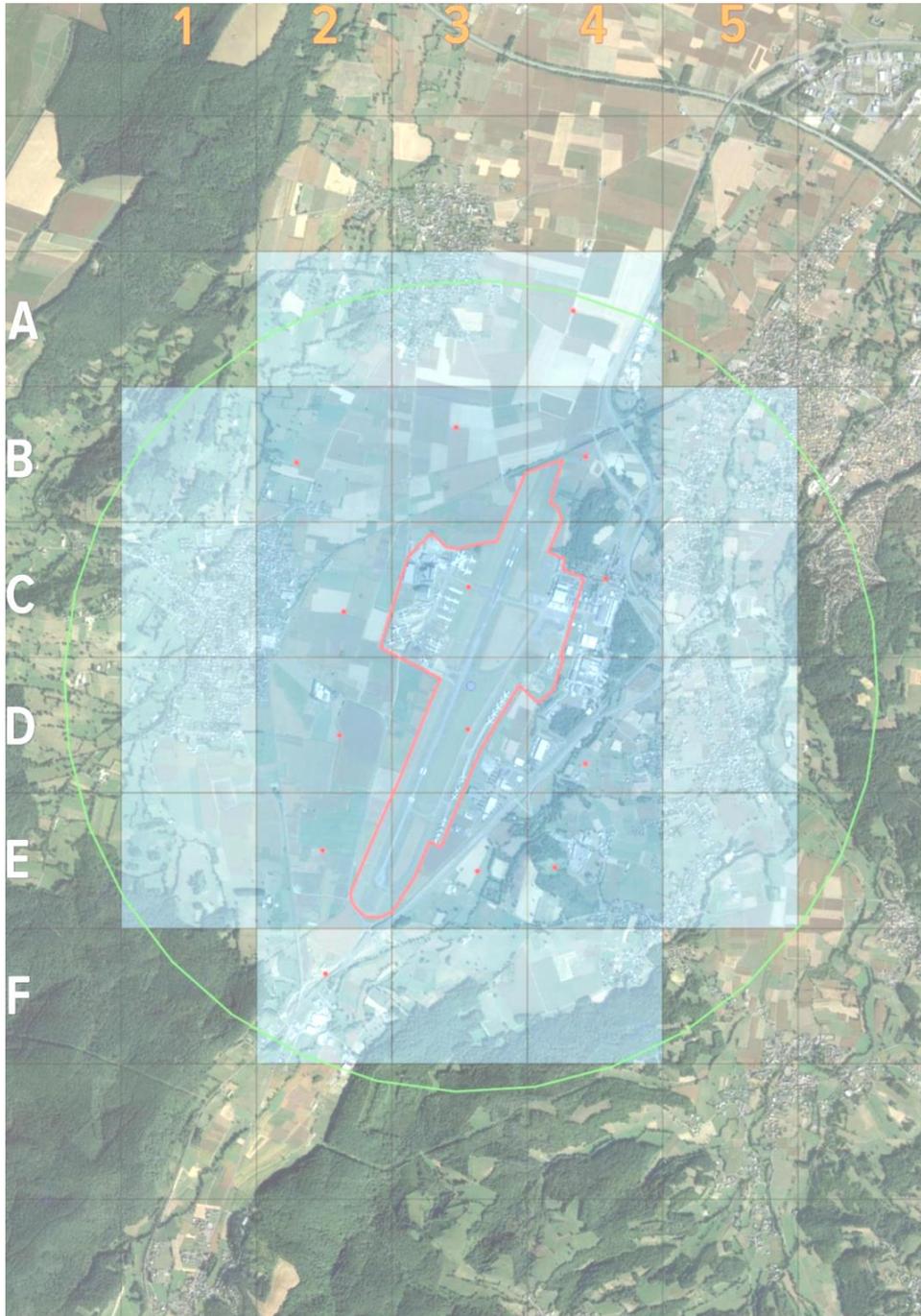
Cette zone est définie ainsi car elle correspond à une surface où il est considéré que les animaux se déplacent régulièrement dans leur quotidien et dans laquelle des interactions directes avec notre aéroport peuvent avoir lieu.

Une surveillance et une bonne connaissance de cette zone sont essentielles afin de connaître les espèces présentes susceptibles de migrer dans la zone de responsabilité (modification du milieu extérieur, pression humaine...) et donc engendrer un risque supplémentaire.

Une étude a été effectuée par l'association Nature en Occitanie, afin de recenser le plus précisément possible les espèces à risque pour notre plateforme. Elle s'est déroulée sur une année biologique complète des espèces



Suivi Avifaunistique Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées NEO



— Limite du périmètre riverain.

■ Points d'écoute sur et aux abords de notre plateforme (Nature en Occitanie).

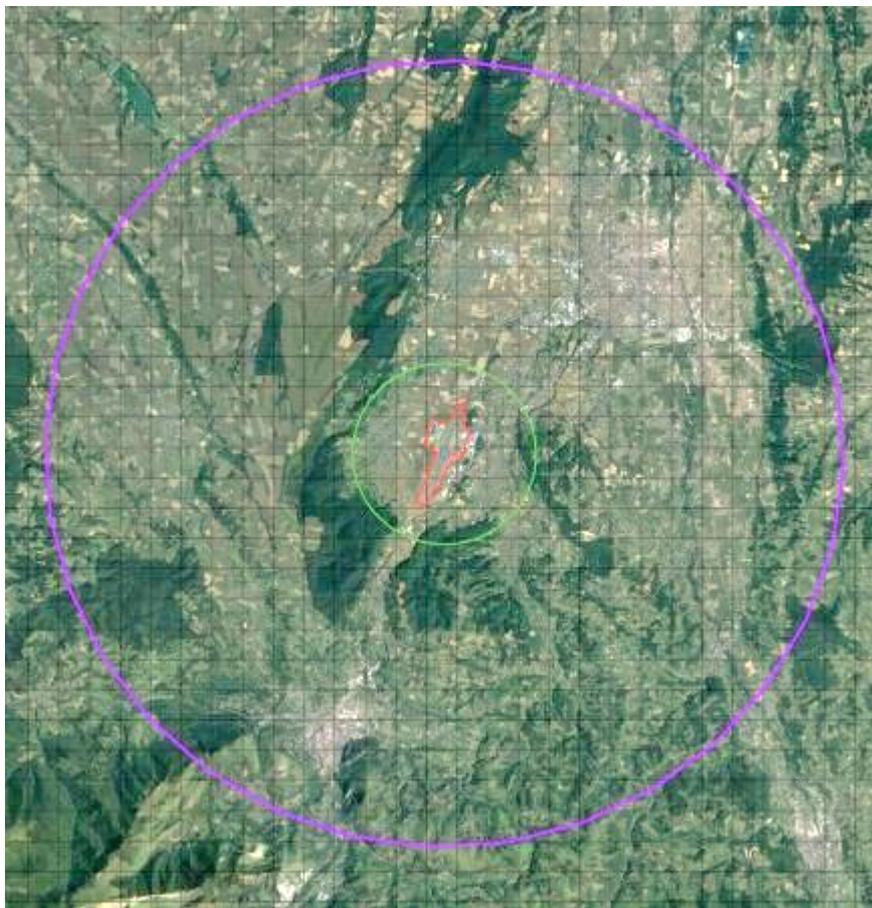
3.1.3 Périmètre élargi

Le périmètre élargi concerne l'ensemble des espaces dans un rayon de 13km autour de l'aéroport comprenant tous les milieux présents, agricoles, urbains, naturels etc.

Il est bon de connaître les espèces présentes dans cette zone, leur habitat, les points pouvant être sensibles ...

Cette zone a bien sûr été étudiée et fait l'objet d'un rapport de la part de l'association **NATURE EN OCCITANIE**.

Les données naturalistes présentes dans leur base (Geonat'occitanie) seront extraites et analysées dans cette étude (à ce jour, plus de 3000 observations ornithologiques et mammalogiques dans un rayon de 13 km de l'aéroport).



— Limite du périmètre élargi

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 10 sur 65
	ENR SGS 08	

3.2 Fonctionnement du service PRA.

Le service de prévention du risque animalier de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées fait l'objet d'un recueil des consignes d'intervention (*RCI*). Ce RCI détaille l'organisation du service, les modalités de formation, l'aptitude des personnels et les procédures d'interventions lors des opérations.

A noter que le service de prévention du péril animalier sur l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées est rendu de façon continue de LS-30 à CS+30 (Lever du soleil -30 minutes à coucher du soleil +30 minutes).



MAN SGS 03 Recueil des consignes d'intervention SPPA

4. PRESENTATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

4.1 Les moyens humains

4.1.1 Organigramme du service de prévention du risque animalier



	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 11 sur 65
	ENR SGS 08	

4.1.2 Moyens humains

Les agents susceptibles d'assurer l'exécution du service de la prévention du risque animalier sont employés par la SPLAR-TLP (Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées) en tant que pompiers d'aéroport et/ou chefs de manœuvre. Ces agents sont au nombre de 30 (**Cf ANNEXE A**) et sont sous la responsabilité du responsable SSLIA/SPPA.

4.1.3 Formation des agents du service PRA.

La formation des agents du Service de Prévention du Risque Animalier de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées est également décrite dans le recueil des consignes d'intervention.

Les actions d'entretien et de perfectionnement ont lieu au moins tous les deux ans pour tout le personnel du service PRA et sont dispensées par le référent du service PRA. (**Cf Programme ANNEXE B**)

Certaines formations spécifiques et/ou modules peuvent être assurées par des organismes externes.

Tous les agents affectés aux missions de prévention du risque animalier ont suivi les formations requises. Ils sont soumis aux actions d'entretien et de perfectionnement et sont titulaires de la formation « permis aire de mouvement ». Ils maîtrisent tous les moyens d'effarouchement, ont également les connaissances suffisantes sur l'environnement, et les espèces animales présentes sur notre aéroport. Ils maîtrisent les procédures de collecte et d'identification des animaux retrouvés après impact ainsi que celles de transmission des comptes-rendus.

Un agent est nommé référent du service PRA. Le référent en Prévention Du Risque Animalier est sous l'autorité du responsable SSLIA/SPRA.

4.2 Les moyens en matériels

4.2.1 Les moyens embarqués

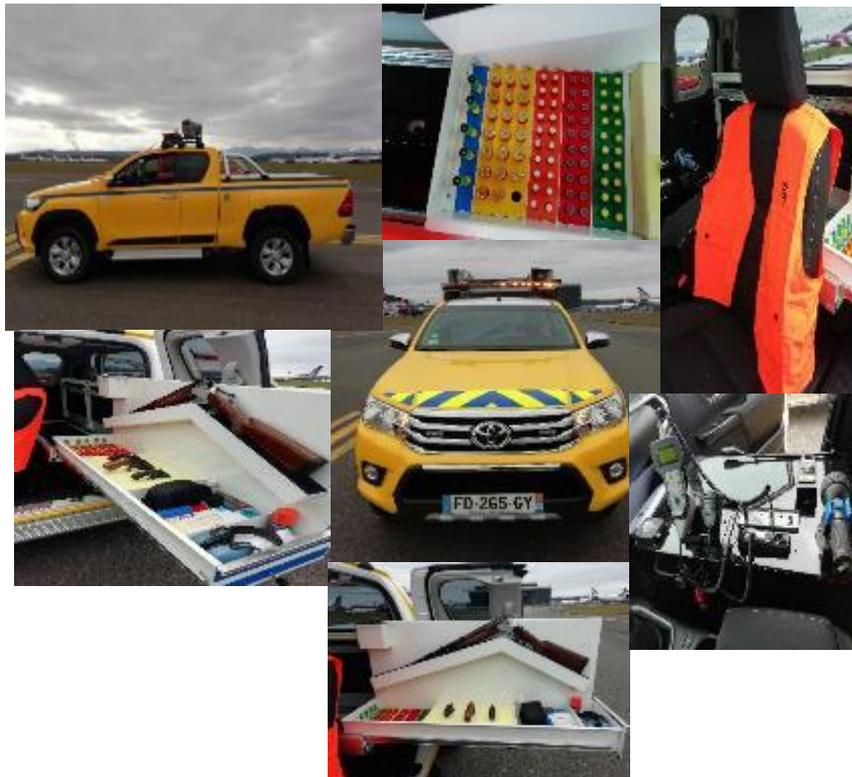
Le service de prévention du risque animalier de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de tout le matériel nécessaire et obligatoire afin d'assurer au mieux cette mission dans des conditions optimales.

Le service PRA est doté d'un véhicule pickup **TOYOTA Hilux** dédié à la lutte animalière qui a pour indicatif **Milan** équipé :

- D'un gyrophare
- D'une radio VHF
- D'un synthétiseur de cris de détresse STERELA
- De moyens mobiles de lutte et de capture
- De la tablette AQUILA de chez STERELA.

Moyens pyrotechniques embarqués :

- Une desserte (boîtes de rangement) permettant le transport et l'utilisation des lanceurs avec leurs munitions et les cartouches de calibre 12 pour le fusil de chasse
- Armes de tir : 1 fusil de calibre 12 à 2 canons.
- Une torche d'effarouchement laser



	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 13 sur 65
	ENR SGS 08	

Ci-dessus le véhicule de la Prévention du Péril Animalier de notre plateforme, totalement armé, et équipé de notre tablette AQUILA, permettant d'effectuer les effarouchements, les observations et tout un panel d'actions. Un des points fort à l'utilisation de cette tablette est qu'elle est connectée en direct avec le STAC, et que les données rentrées sont analysées.

4.2.2 Les moyens en réserve

- 1 Fusil canon double de réserve,
- Matériels de capture : 1 cage à oiseaux, 1 cage à chien, lasso,
- Matériel d'entraînement : 1 lanceur pour pigeons d'argile, 2 fusils type parcours de chasse CAL 12, 1 paire de gants anti-morsure, 1 paire de jumelles, 1 casque antibruit, paires de lunettes,
- Nécessaire de nettoyage.

5. PROCESSUS DE COLLECTE, D'ENREGISTREMENT ET DE NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX ET DES OBSERVATIONS ANIMALIERES

5.1 Processus de collecte

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 14 sur 65
	ENR SGS 08	

Le processus de collecte des données pour la prévention du risque animalier sur notre plateforme est effectué via la tablette AQUILA embarquée dans le véhicule MILAN.

Elle est utilisée par tous les agents de la prévention du risque animalier et nous permet notamment de collecter les observations, les effarouchements et diverses autres tâches précises.

Ces observations alimentent directement le site PICAWEB du STAC, que nous utilisons pour effectuer notre évaluation liée au risque animalier mais également pour visualiser le niveau de risque de notre plateforme et ainsi pouvoir mettre des actions en place si besoin.

Toutes les autres données telles que des dangers, les effarouchements, les prélèvements... sont également collectées via cette tablette.

L'extraction de toutes ces données nous est utile afin de pouvoir effectuer et/ou modifier nos fiches animales qui sont présentes dans le véhicule MILAN, mais également de pouvoir effectuer des analyses quant au comportement des animaux, à leur sens de fuite, leur nombre, leur présence en fonction des saisons... et donc effectuer par la suite une cartographie précise des espèces présentes sur notre aéroport. Cela nous permet également d'effectuer des documents et comptes-rendus les plus précis possibles, de mettre en place des actions qui auront pour objectif d'éviter au maximum les impacts entre les aéronefs et les animaux.

5.2 Processus d'enregistrement et de notification des comptes-rendus d'impacts d'animaux

Sur notre plateforme de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, nous utilisons le logiciel Safety Cube afin de notifier tout impact ou autre constatation nécessitant une notification d'événement à l'autorité.

L'agent en poste, après avoir validé l'impact animalier renseigne directement cette fiche (**Cf ANNEXE D**) dès son retour au SSLIA via ce logiciel. Toutes les informations nécessaires et obligatoires sont présentes.

Par la suite, cette fiche de notification d'événement est directement envoyée à l'exploitant qui la notifie à la direction générale de l'aviation civile, au service technique de l'aviation civile afin d'être validée et prise en compte par les différents services.

De son côté, le SNA effectue également une FNE afin de notifier l'événement.

Une fois validée, le service SGS et le service de prévention du risque animalier reçoivent une notification afin de pouvoir enregistrer l'événement.

5.3 Observations animalières

Le processus d'observation animalière par les agents est en continu, dès la prise de poste de chaque agent. Toutes les observations et les informations collectées sont immédiatement rentrées dans la tablette AQUILA mise à disposition dans le véhicule de la prévention du péril animalier depuis le 07 juillet 2020.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 15 sur 65
	ENR SGS 08	

Les observations de la part des agents de la prévention du risque animalier sont effectuées dans le périmètre de responsabilité comme décrit dans le paragraphe **3** du présent document.

Les observations et les écoutes dans le périmètre riverain et élargi ont été confiées à l'association NATURE EN OCCITANIE, qui à la fin d'une année biologique complète des espèces animales nous a rendu un rapport complet intégré à notre évaluation sur le risque animalier intégré à notre et au présent document.



ENR SGS 09 « Evaluation des risques associés aux animaux »

Un livret d'observation de secours est en place dans le véhicule en cas de dysfonctionnement de la tablette. (**ANNEXE C**)

6. PROCESSUS DE COORDINATION ENTRE LES TIERS

6.1 Processus entre les différents services internes de l'aéroport.

6.1.1 Processus entre le service PRA et le service des espaces verts

Le processus entre le service PRA et le service des espaces vert est surtout basé sur la communication.

En effet, ces deux services sont intégrés au sein du SSLIA, ce qui rend la communication facile entre les agents mais également entre les référents de ces derniers, qui peuvent facilement communiquer et mettre en place des actions suivant les préconisations et les souhaits de chacun.

Des réunions et des concertations sont organisées afin de coordonner toutes les actions, de revoir les procédures et d'analyser par la suite différents points afin de pouvoir mettre en place des actions correctives que ce soit sur le plan technique ou sur le plan humain et matériel.

Un plan de fauche est disponible, il présente les actions, les hauteurs, les zones de fauches sur l'ensemble de notre plateforme. Une fauche dite tardive fut décidée et coordonnée entre ces deux services (*plan de fauche ANNEXE E*).

Un document supplémentaire viendra compléter notre plan de fauche dans lequel nous intégrerons le nombre d'actions de fauchage par zone, les observations en adéquation avec la prévention du risque animalier, les points positifs de cette pratique dite « tardive » et les points d'amélioration.

Afin de coordonner ces actions nous devons avoir au moins une année de recul, d'observation pour nous permettre d'effectuer les premières analyses.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 16 sur 65
	ENR SGS 08	

6.1.2 Processus entre le service PRA et les différents services de l'aéroport.

Le processus entre le service PRA et les différents services se fait de la manière suivante :

Un mail est envoyé directement au responsable et au référent de la prévention du risque animalier afin de signaler tout problème ou d'effectuer des demandes particulières. Suite à cette étape, un compte-rendu est demandé via le logiciel SAFETY CUBE (FNE ou CRI suivant le cas si c'est pour informer d'une anomalie notamment).



MAN SGS 03 RCI PPA.

6.1.3 Processus entre le service PRA et les différents services extérieurs

Une réunion est organisée une fois par an avec différents acteurs extérieurs (services de l'état, contrôle aérien, personnes extérieures dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité aérienne...) et un comité de prévention du risque animalier.

Durant celle-ci, nous présentons le programme de prévention du risque animalier mis en œuvre, définissons et rappelons les missions de chacun, mettons en place des processus de communications entre les différents partis, présentons la situation animalière au sein de l'aéroport, présentons les objectifs, les mesures proposées par l'exploitant (**ANNEXE F**).

7. DESCRIPTION DES ACTIONS PREVENTIVES VISANT A RENDRE LE MILIEU INHOSPITALIER, ET DES ACTIONS D'EFFAROUCHEMENTS ET DE PRELEVEMENTS

7.1 Description des actions de prévention visant à rendre le milieu inhospitalier

7.1.1 Définition.

Les actions préventives sont destinées à intervenir sur la niche écologique des animaux. Les actions consistent à modifier les habitats présents pour qu'ils ne soient plus attractifs pour les espèces animales dangereuses pour la sécurité aérienne. Il s'agit généralement d'actions dont les résultats ne sont pas immédiats. Elles doivent par conséquent être combinées à des actions curatives de lutte animalière et à un suivi régulier.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 17 sur 65
	ENR SGS 08	

7.1.2 Les actions préventives.

Plusieurs actions préventives sont ou seront mises en place sur notre plateforme. Celles-ci sont pour certaines décrites dans les fiches animales présentes dans le véhicule PRA.

Nous pouvons dès à présent en citer certaines déjà en place ou en cours comme :

- Le suivi et l'analyse des espèces présentes
- Le maintien de l'herbe assez haute afin de limiter leur présence (sauf en bord de piste)
- Programme de fauche différencié
- La surveillance de la clôture entourant la plateforme
- La présence des agents PRA en continu sur le terrain
- La communication avec les différents services internes à l'aéroport
- Des réunions entre les différents services afin de remonter les informations
- La formation continue des agents PRA
- L'analyse des relevés terrain
- Le suivi des documents et des arrêtés
- L'entretien de l'armement et du véhicule PRA
- La mesure du risque animalier
- L'analyse du risque animalier sur et en dehors de la plateforme
- La mise en place et la vérification du bon fonctionnement de noues mises en place suite à des travaux de réfection des taxiways
- La mise en service de la tablette AQUILLA
- La communication lors des périodes critiques (migration, périodes de fauche...)
- La réflexion sur de nouveaux processus et techniques d'effarouchements
- Le suivi et les modifications des procédures
- Le suivi des différents documents

7.2 Description des actions curatives

7.2.1 Définition.

Les actions curatives de lutte animalière consistent à déranger et stresser les animaux par la mise en œuvre d'un ensemble de moyens d'effarouchements aux effets immédiats. Ces moyens mis en œuvre doivent être combinés entre eux et répétés régulièrement afin de limiter les phénomènes d'accoutumance et de générer une pression d'effarouchement.

7.2.2 Les actions curatives

Plusieurs actions curatives sont ou seront mises en place sur notre plateforme. Celles-ci sont pour certaines décrites dans les fiches animales présentes dans le véhicule PRA, mais également dans le rapport annuel des activités du service de la prévention du risque animalier adressé à la préfecture des Hautes Pyrénées.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 18 sur 65
	ENR SGS 08	

Nous pouvons dès à présent en citer certaines déjà en place ou en cours comme :

- L'observation faunistique et l'état du terrain par une présence en continu des agents sur le terrain
- Les effarouchements acoustiques et/ou pyrotechniques
- Les prélèvements si indispensables
- Le fauchage avec des zones dites attractives afin d'éloigner le plus possible les animaux du bord de piste
- L'entretien de la clôture de l'aéroport en ayant bien pour objectif qu'elle soit la plus hermétique possible
- La mise en place de bas volets/grillage sur le bas des portails
- La mise en place de l'effaroucheur laser
- Fauchage de nuit en bord de piste
- Des interventions sur piste afin de renforcer notre présence au plus près des animaux
- Une fauche différenciée avec des zone dites « refuge »

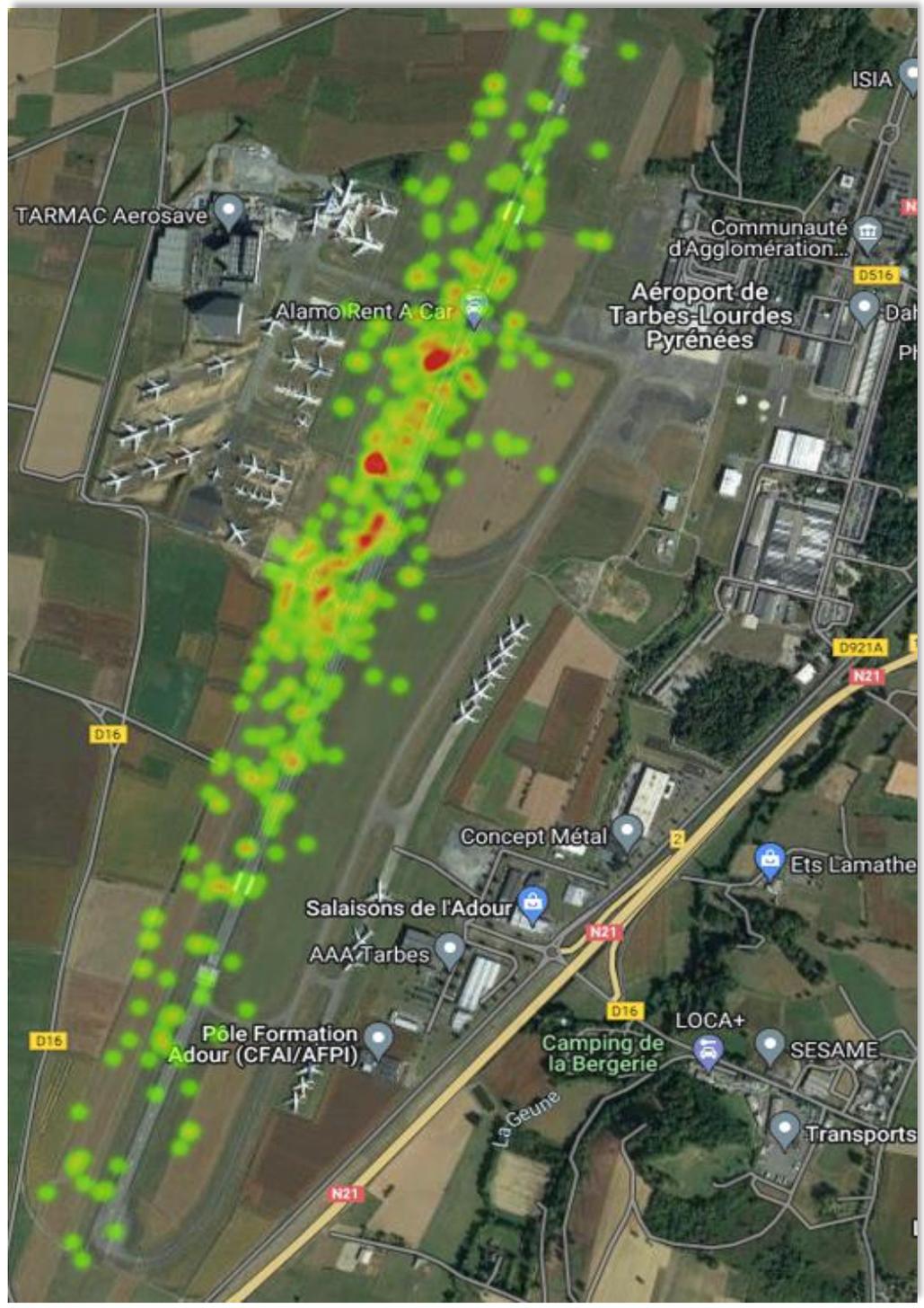
7.3 Descriptions animalières

DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	BUSE VARIABLE !!! ESPECE PROTEGEE



DESCRIPTION	La buse variable est un oiseau de proie. Aperçue le plus souvent en vol ou perchée sur des piquets. Reconnaisable à son plumage brun, ses larges ailes et sa courte queue arrondie.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 110 à 130 cm Taille : 50 à 55 cm Poids : 625 à 1364 g.
COMPORTEMENT	La buse variable est très active, souvent en vol à découvert, planant sur les champs et les forêts, elle passe également de longs moments posés en hauteur.
PRESENCE	Fréquence et observations régulières, sur les panneaux et le balisage lumineux
RISQUE ANIMALIER	Niveau 3 = Risque très élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Quotas de prélèvement autorisé : 2
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, revolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, fauchage de nuit, vérification et remplacement des écopics

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	HERON CENDRE !!! ESPECE PROTEGEE

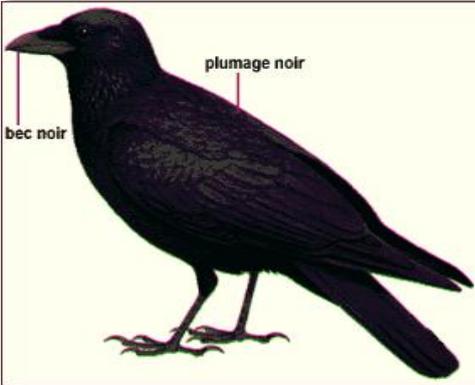


DESCRIPTION	Se caractérise par son long cou, un long bec pointu et de longues pattes. Il possède une excellente vue panoramique latérale et une très bonne vision binoculaire frontale. Son ouïe très développée le fait réagir au moindre bruit
CARACTERISTIQUE	Envergure : 175 à 195 cm Taille : 98 cm Poids : 600 à 1200 g.
COMPORTEMENT	Son vol est lent avec le cou replié en forme de « s ». Il peut rester très longtemps immobile. Très présent dans les endroits humides il fréquente également les prairies et les champs dépourvus de points d'eau
PRESENCE	Fréquence et présence régulière dans les zones herbeuses
RISQUE ANIMALIER	Niveau 3 = Risque très élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Quotas de prélèvement autorisé : 3
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents, réduire les zones humides.

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

ESPECE	CORNEILLE NOIRE	
		 
DESCRIPTION	De la famille des corvidae, elle se rencontre couramment dans une grande partie de l'Europe. Elle possède une robe noir brillant, des pattes un bec noir.	
CARACTERISTIQUE	Envergure : 86 à 104 cm Taille : 44 à 52cm Poids : 540 à 650 g.	
COMPORTEMENT	Elle vit en couple ou en bande, et est très bien adapté aux écarts de température. Elle vit près des zones habitées par l'home, peut se nourire de déchets.	
PRESENCE	Fréquence et observations régulière, dans les zones herbeuses	
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé	
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas	
MOYENS DE LUTTE	<p>ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine.</p> <p>PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents</p>	

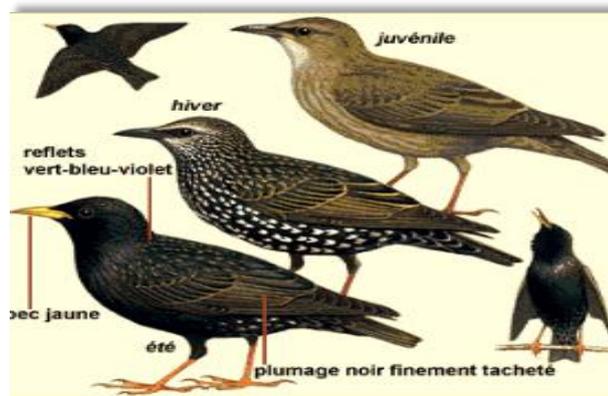
CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

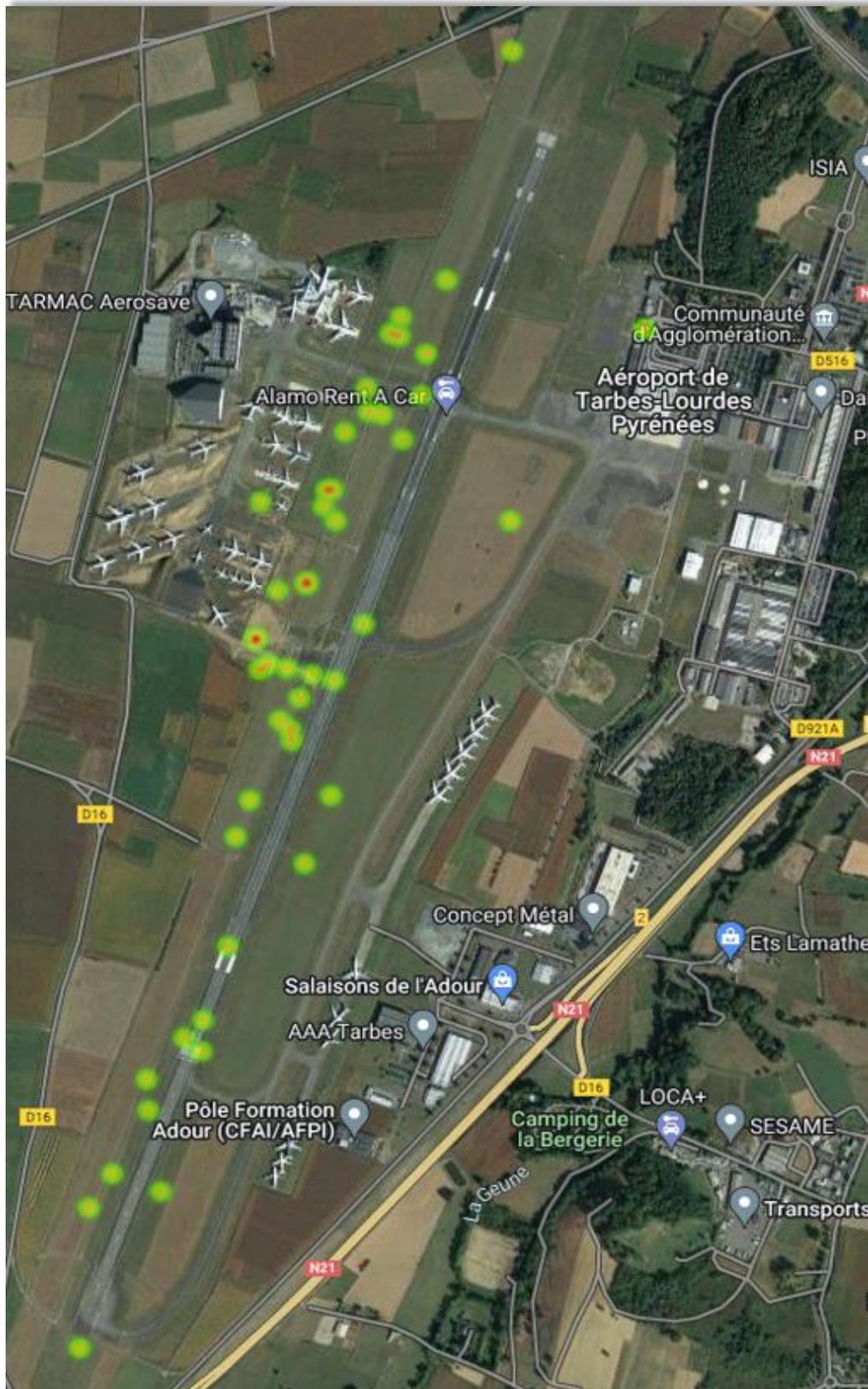
ESPECE

ETOURNEAUX SANSONNET



DESCRIPTION	Corps rondlet, il possède des ailes courtes, triangulaires et pointu ainsi qu'une queue courte et carrée. Plumage noir brillant avec des reflets verts, violets roses, bleu, bronze. Il est tacheté de brun, crème ou blanc.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 37cm Taille : 17 à 22cm Poids : 60 à 95 g.
COMPORTEMENT	Vivent en groupes sociaux de taille variable qui peuvent rassembler plusieurs millions d'individus. Ils forment des nuées aussi appelées « <i>murmures</i> »
PRESENCE	Fréquence d'observation régulière
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents

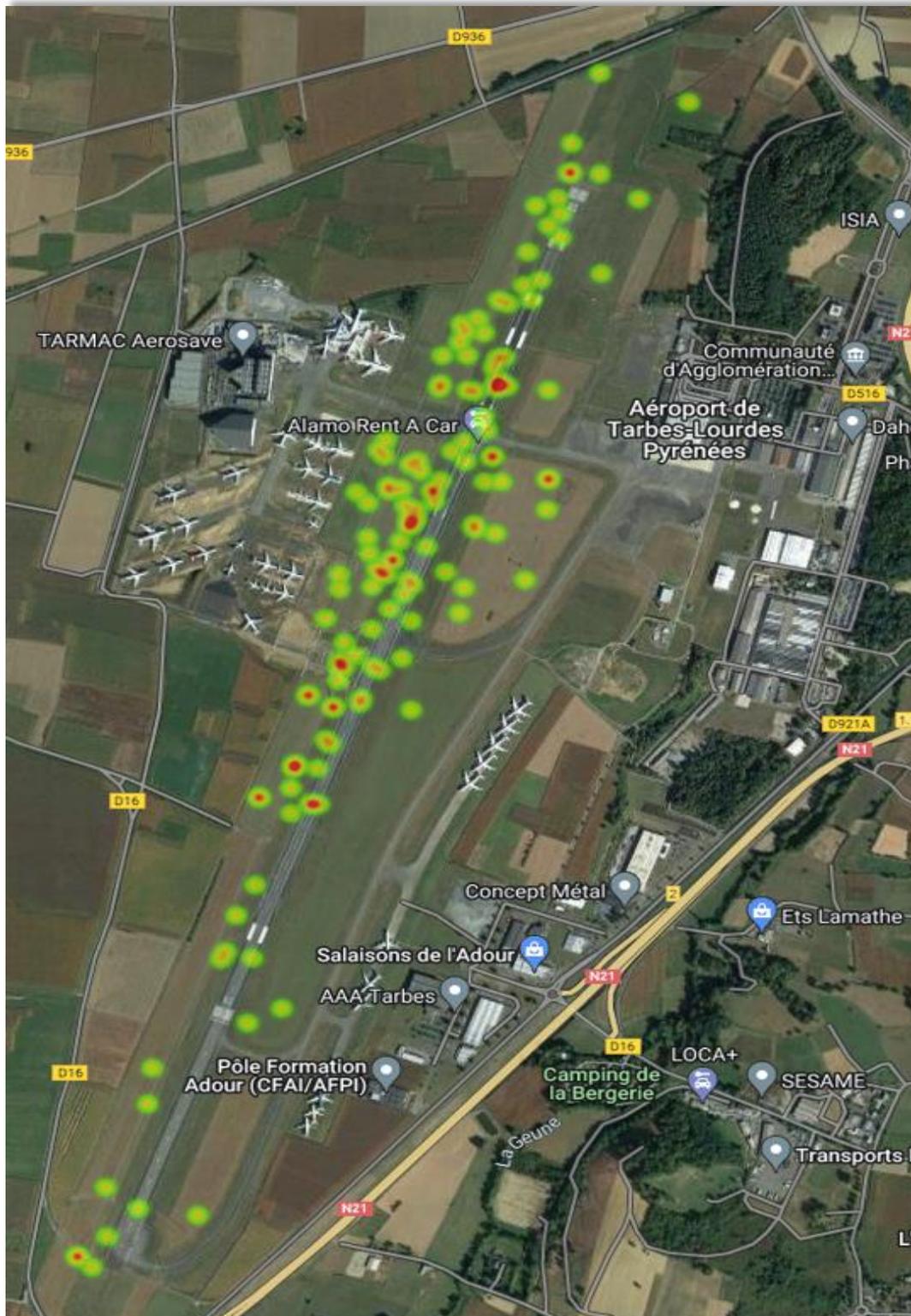
CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

ESPECE	MILAN NOIR !!! ESPECE PROTEGEE	
	 	
DESCRIPTION	Il parait noir a contrejour mais en réalité est d'un brun assez uniforme. Sa tête est blanche brunâtre striée de brun. Reconnaisable en vol grâce a sa queue fourchue. Bec noir et pates jaunes	
CARACTERISTIQUE	Envergure : 135 à 155cm Taille : 60 cm Poids : 650 à 950 g.	
COMPORTEMENT	Sa préférence va aux vallées de montagnes et aux terrains bas. Il peut stationner en bordure des villes. est très présent sur notre plateforme planant au-dessus des prairies en quête de nourriture.	
PRESENCE	Fréquence d'observation régulière	
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé	
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Quotas de prélèvement autorisé : 10	
MOYENS DE LUTTE	<p>ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine.</p> <p>PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents</p>	

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE

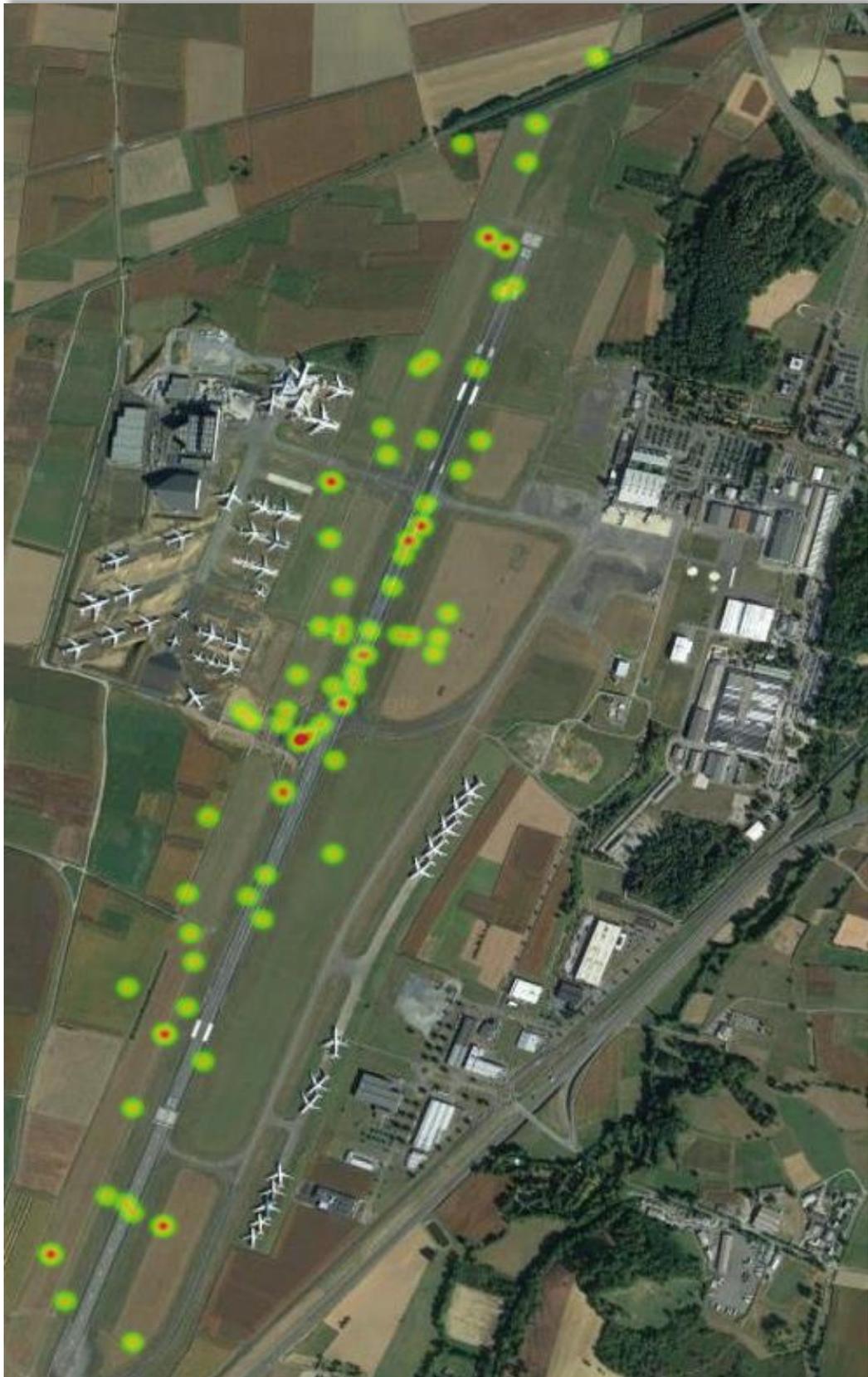


DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	MILAN ROYAL !!! ESPECE PROTEGEE



DESCRIPTION	Reconnaisable grâce a ses taches blanches sous les ailes. Sa tête apparait également blanche. Sa queue est beaucoup plus échancrée que le milan noir.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 175 à 195cm Taille : 60 à 66 cm Poids : 750 à 1300 g.
COMPORTEMENT	Normalement migrateur on les reconnait en vol en formant des grands cercles. On observe des taches blanches sous les ailes. Sa queue est beaucoup plus échancrée que celle du milan noir.
PRESENCE	Fréquence d'observation régulière
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Non autorisé
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	PIGEON DOMESTIQUE
 	
DESCRIPTION	Possède un corps trapu, des ailes étroites et pointues. Sa tête est ronde et petite et son bec mince et court. Son plumage est gris bleuté avec des reflets bleu violacé sur les côtés du cou.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 63 à 70cm Taille : 34 cm Poids : 240 à 300 g.
COMPORTEMENT	Il se nourrit généralement de graines au sol. Il est rapide et agile et vole souvent assez bas au-dessus des champs et des prairies.
PRESENCE	Fréquence d'observation occasionnelle
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	PIGEON RAMIER OU LA PALOMBE
 	
DESCRIPTION	C'est la plus grande des espèces de pigeons européen. Visible aussi bien en forêt qu'en milieux urbain ou ruraux. Sa robe est d'un bleu clair grisé tout en nuance. Poitrail d'un rose pale il est reconnaissable a son collier blanc non fermé au niveau du cou.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 75 à 80cm Taille : 40 à 42 cm Poids : 460 à 570 g.
COMPORTEMENT	Très souvent en groupe, on les observe surtout en période de migration d'octobre à novembre. Elles se regroupent dans des réserves ce qui forme de très grand groupe de plusieurs milliers d'oiseaux. De plus en plus se sédentarisent.
PRESENCE	Fréquence d'observation occasionnelle
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

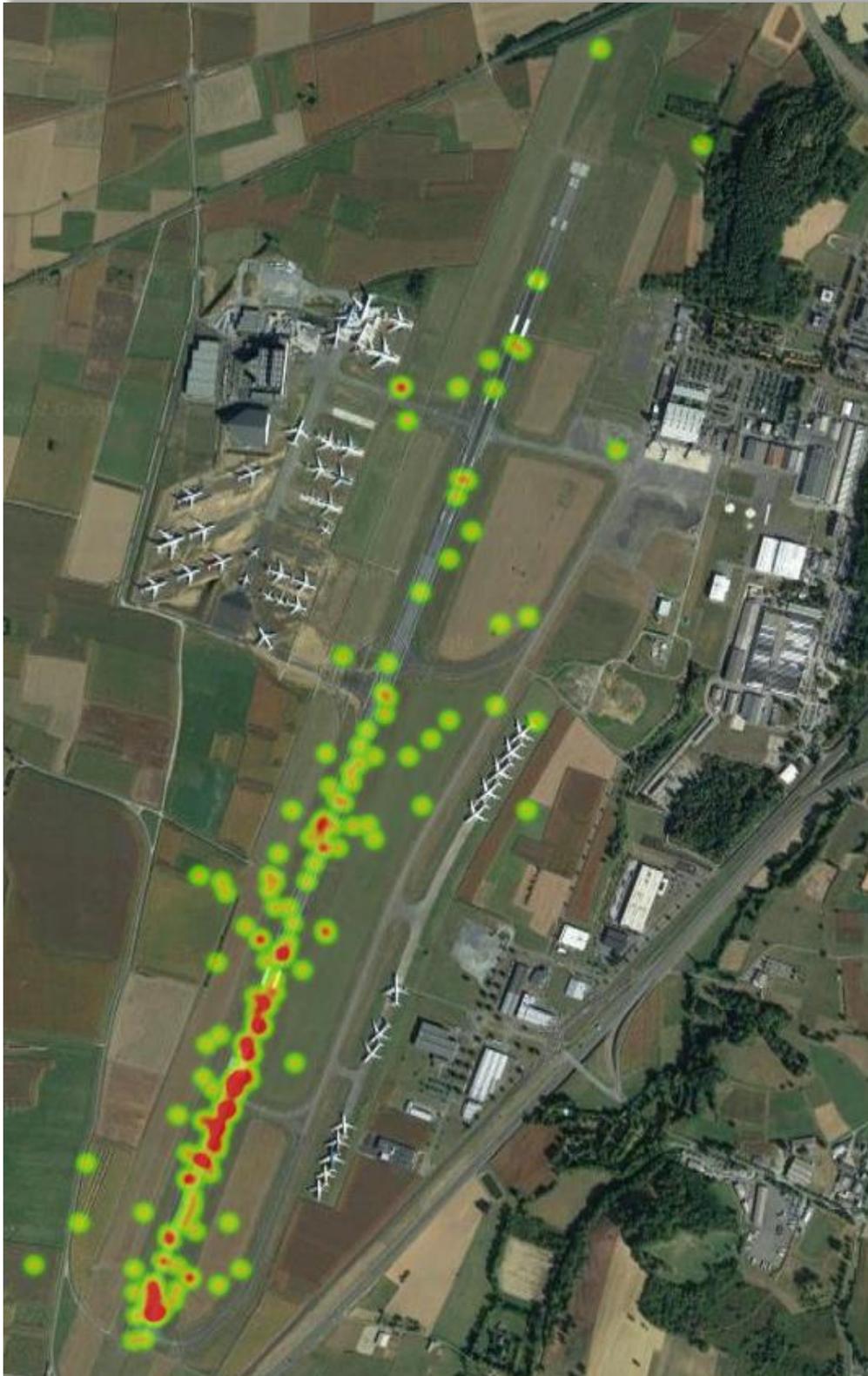
ESPECE

VANNEAUX HUPPE



DESCRIPTION	Espèce d'oiseaux limicoles, vivant très souvent en bande. Il présente une longue huppe noire effilée, des parties supérieures à reflet vert et des sous caudales orange. Ventre blanc avec des pattes fines.
CARACTERISTIQUE	Envergure : 82 à 87cm Taille : 28 à 31 cm Poids : 128à 330 g.
COMPORTEMENT	Niche en colonies éparées dans les champs, il adopte un comportement plus grégaire le reste de l'année. En hivers on l'observe très souvent en grand nombre
PRESENCE	Fréquence d'observation occasionnelle
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

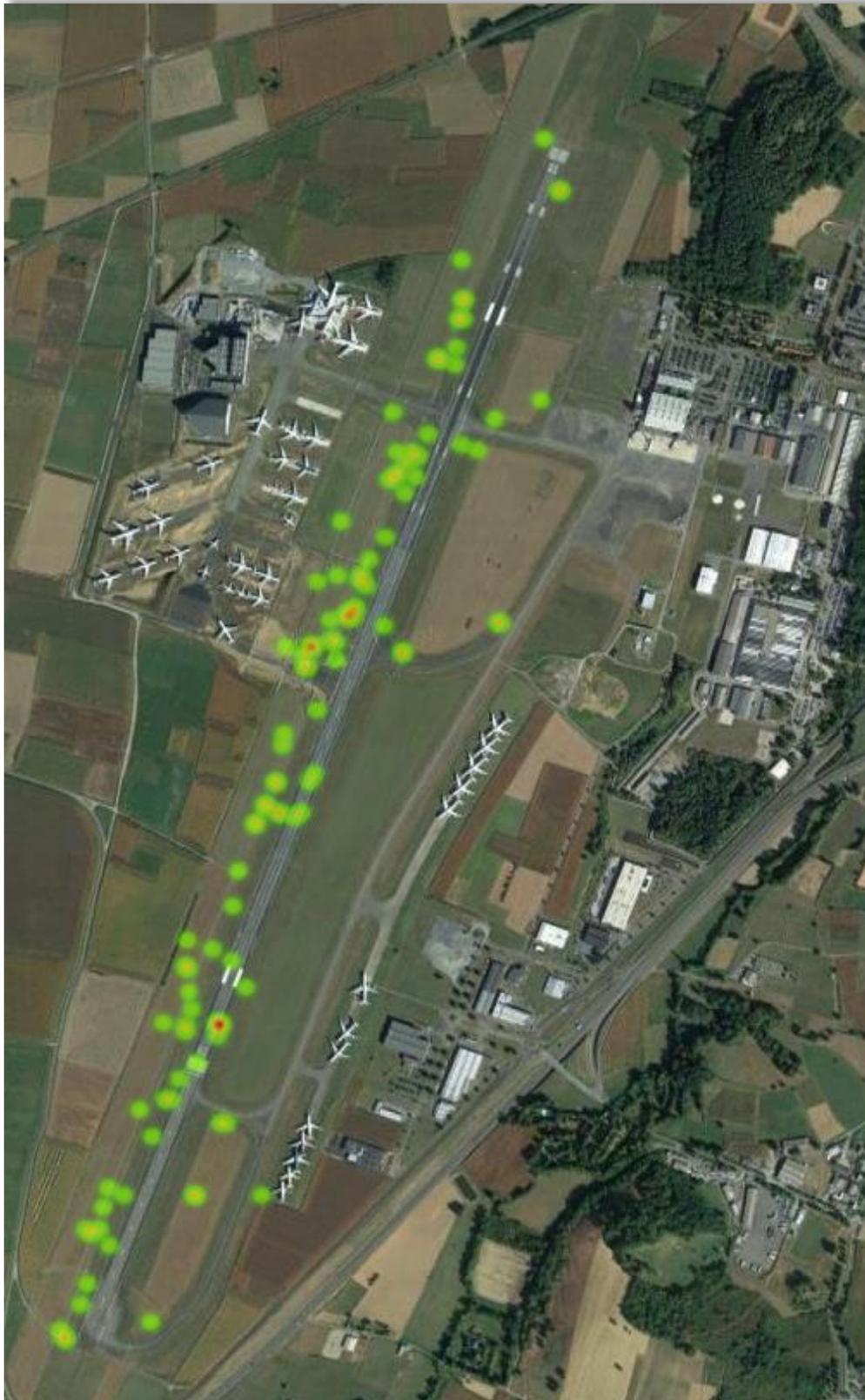
ESPECE

LIEVRE D'EUROPE



DESCRIPTION	Petits mammifères sauvages herbivores proche des lapins. Ils sont fin, légers et ont de longues pattes postérieures très musclées. Possède également de grandes oreilles noires a l'extrémité. Peut courir de 60 à 80KM/H
CARACTERISTIQUE	Taille : 47 à 70 cm Poids : 2500 à 7000 g.
COMPORTEMENT	C'est un animal territorial qui se montre capable de déplacements significatifs. S'éloigne assez peu de son gite.
PRESENCE	Fréquence d'observation régulière
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Destruction autorisée sans quotas
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, revolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE	
ESPECE	RENARD ROUX
 	
DESCRIPTION	Espèce de canidé de taille moyenne, il a un corps allongé avec des membres relativement court par rapport à sa taille. Sa queue est plus longue que la moitié de son corps. Possède un crane étroit avec un museau fin se terminant par une truffe noire.
CARACTERISTIQUE	Taille : 35 à 40 cm de haut Poids : 2200 à 14000 g
COMPORTEMENT	Très territorial, il possède son territoire vital. Il parait solitaire mais peut vivre en couple, voir former des groupes sociaux de quelques individus, qui continuent néanmoins de chasser seul.
PRESENCE	Fréquence d'observation Occasionnelle
RISQUE ANIMALIER	Niveau 2 = Risque élevé
QUOTAS DE PRELEVEMENT	Sur demande voir procédure 6 RCI PRA
MOYENS DE LUTTE	ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine. PASSIFS : présence continue des agents

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



DESCRIPTION ANIMALIERE

ESPECE

HERON GARDE BOEUF



DESCRIPTION

Se caractérise au repos par sa tête et son cou rentrés dans les épaules. On le reconnaît grâce à son plumage nuptial (bec jaune plumes jaunes sur la tête, le dos, le coup et le ventre). Son plumage juvénile et inter nuptial est entièrement blanc avec les pattes sombre.

CARACTERISTIQUE

Envergure : 88 à 96 cm
Taille : 56 cm
Poids : 300 à 400 g

COMPORTEMENT

On l'observe en groupe, et fait preuve d'un instinct grégaire. Son vol est caractéristique des hérons. Il se nourrit principalement d'insecte, mais également de mulots, musaraignes...

PRESENCE

Fréquence et présence régulière dans les zones herbeuses

RISQUE ANIMALIER

Niveau 2= Risque élevé

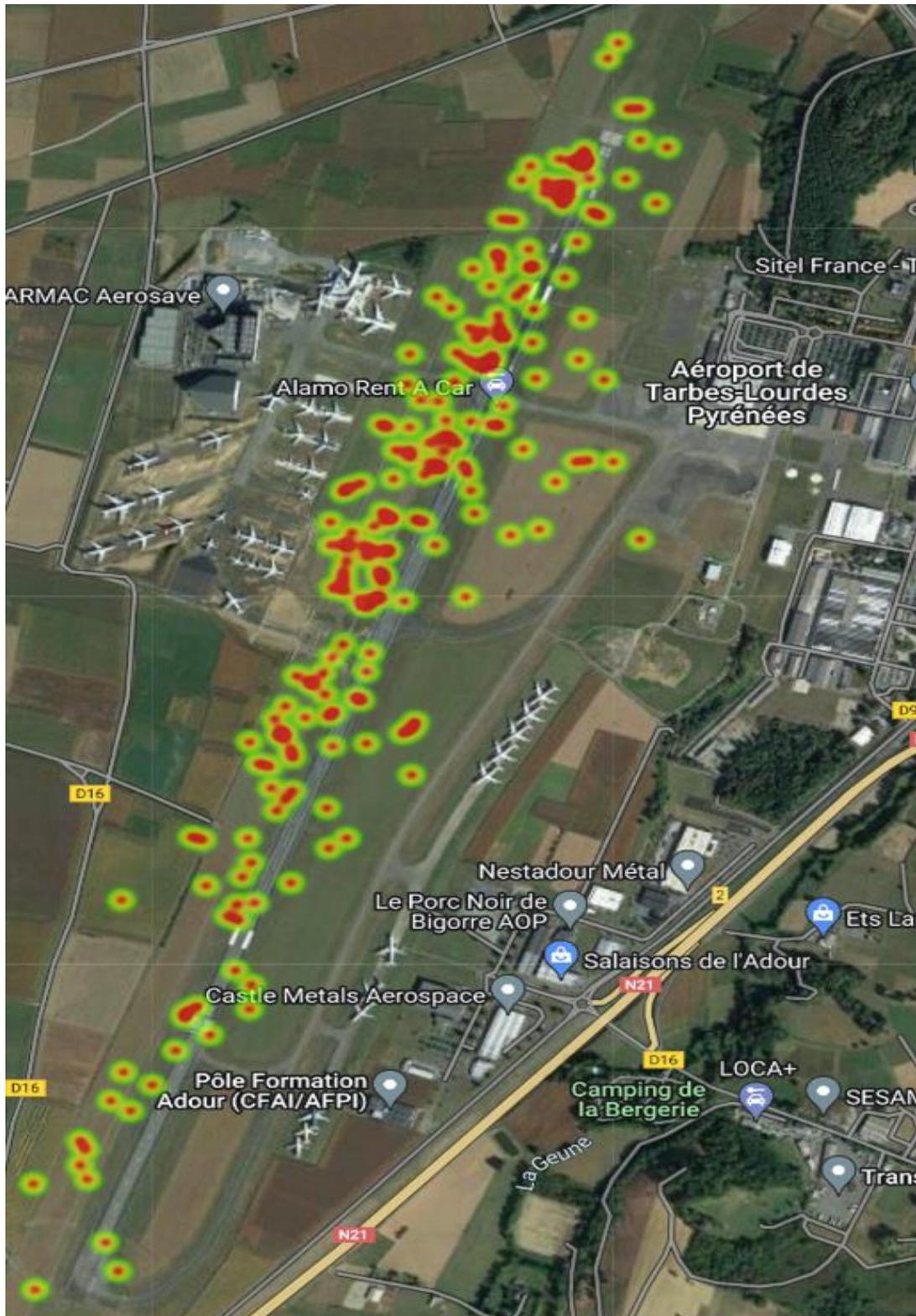
**QUOTAS DE
PRELEVEMENT**

Non autorisé

MOYENS DE LUTTE

ACTIFS : Effaroucheur acoustique, révolver lance fusées, pistolet longue portée, fusil de chasse, pression humaine.
PASSIFS : Maintien de l'herbe assez haute, présence continue des agents, réduire les zones humides.

CARTOGRAPHIE DE PRESENCE



8. ANNEXES

8.1 Annexe A

1 Responsable de service SSLIA / SPRA : Mr GENDRON Philippe,

1 Référent Prévention Risque Animalier : Mr CABANOT Jean-Baptiste

Liste des agents autorisés à exercer la prévention du péril animalier sur notre plateforme :

Nom	Prénom	Date formation initiale PPA	Permis de chasser
PENIN	Laurent	16/11/04	NON
DESPIAU	Pascal	16/11/04	OUI
LAFFARGUE	Thierry	16/11/04	OUI
PAUCHET	Bruno	16/11/04	NON
SERMOT	Olivier	11/01/05	OUI
CROUZOL	Hervé	11/01/05	OUI
TROTOUX	Christophe	08/02/19	OUI
BAUDE	Didier	11/01/05	OUI
DOYA	François	16/11/04	NON
DUPONT	Philippe	16/11/04	NON
MEDJEBEUR	Jean-Pierre	11/01/05	OUI
CABANOT	Jean-Baptiste	10/12/14	OUI
DUTREY	Florent	10/12/14	OUI
JONCKEERE	Pascal	10/12/14	OUI
JUNCA LAPLACE	Simon	10/12/14	OUI
BALLARIN	Cédric	11/01/05	NON
BALLARIN	Julien	11/01/05	NON
GUEDJ	Patrice	11/01/05	NON
BOSSY	Philippe	11/01/05	NON

CHESNE	Stéphane	16/11/04	NON
MASSOL	Sébastien	15/01/14	OUI
SPECHT	Alban	28/06/19	OUI
FORT	Grégory	06/03/20	OUI
OLMEDO	Mathieu	13/12/19	OUI
SOLANA	Mathieu	Septembre 2022	OUI
MESPLIER	Nicolas	Septembre 2022	OUI
PUJOL	Anthony	Septembre 2022	OUI
GREGOIRE	Yohan	Mars 2023	OUI
POUBLAN	Guillaume	Mars 2023	OUI
MARTINS	Alexis	Mars 2023	OUI

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 45 sur 65
	ENR SGS 08	

8.2 Annexe B

Programme des actions d'entretien et de perfectionnement des agents PRA

PARTIE THEORIQUE



- L'objectif de la Prévention du Risque Animalier
- La législation
- Le rôle de l'agent de la Prévention du Risque Animalier (*PRA*)
- Le matériel et les moyens de lutte
- Les techniques d'effarouchements
- La reconnaissance animalière
- Quiz de fin de formation

PARTIE PRATIQUE



- Présentation et nettoyage des fusils de chasses du PRA
- Utilisation de la Torche d'Effarouchement Laser en toute sécurité

 AÉROPORT TARBES LOURDES PYRÉNÉES	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 46 sur 65
	ENR SGS 08	

8.3 Annexe C

Livret d'observation(s) animalière(s)

2021

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 47 sur 65
	ENR SGS 08	

Fonctionnement du livret d'observation(s) animalière(s).

Afin de répondre à la législation, il est demandé aux agents PPA en poste d'effectuer des observations animalières en continues.

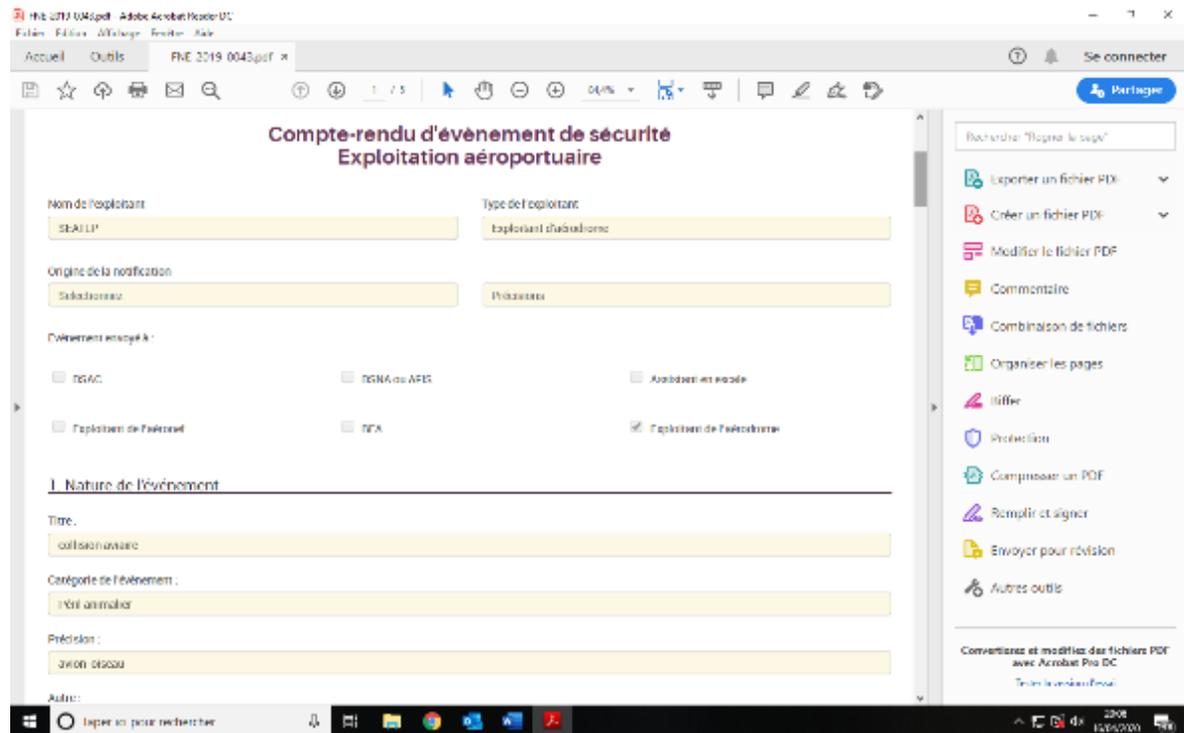
Les observations sont reportées dans le tableau des observations animalières.

Il est demandé de noter :

- L'espèce observée.
- Lieux (voir carroyage).
- Nombre d'animaux.
- Le nom de l'agent.
- L'heure de l'observation

Ces observations serviront à effectuer différentes analyses et seront envoyée à chaque fin de mois à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), au STAC.....

8.4 Annexe D

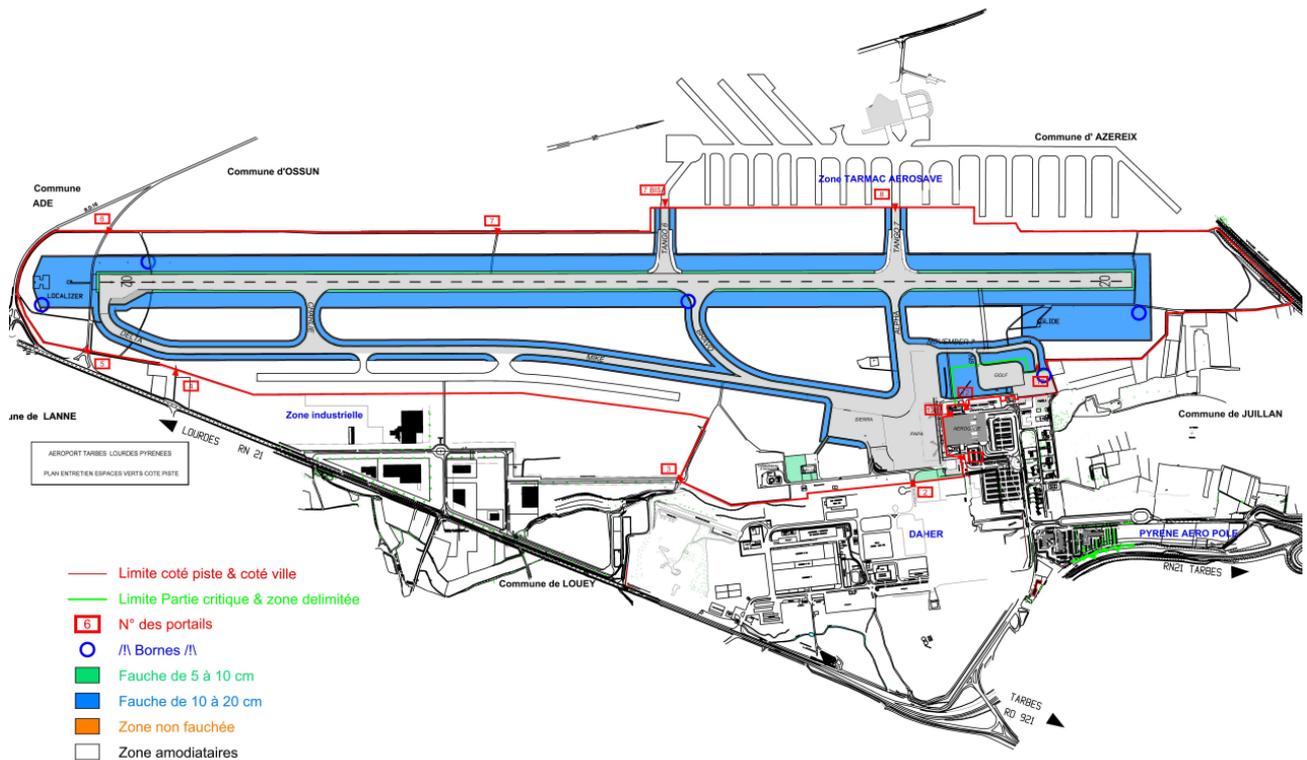


The screenshot displays the Adobe Acrobat Reader interface with a PDF document titled "FNE 2019 0043.pdf". The document content is a "Compte-rendu d'évènement de sécurité Exploitation aéroportuaire". The form includes the following fields and options:

- Nom de l'exploitant:** SEAULP
- Type de l'exploitant:** Exploitant d'aéroports
- Origine de la notification:** Secondaire
- Prévisions:** Prévisions
- Evénement associé:**
 - DGAC
 - DGMA ou AFIS
 - Arrivées en escale
 - Exploitant de l'aéroport
 - DFA
 - Exploitant de l'aéroports
- 1. Nature de l'évènement:**
 - Titre:** collision aéroport
 - Catégorie de l'évènement:** Evén animalier
 - Prévision:** avion 04200
- Autre:**

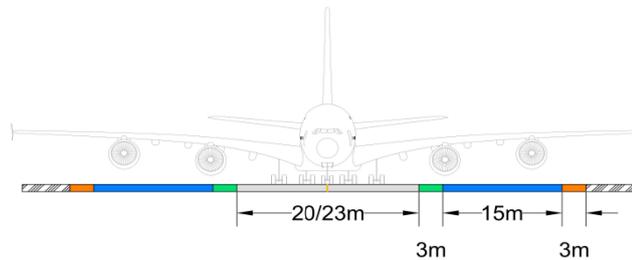
The right-hand sidebar of the Acrobat Reader shows various PDF tools such as "Exporter un fichier PDF", "Créer un fichier PDF", "Modifier le fichier PDF", "Commentaire", "Combinaison de fichiers", "Organiser les pages", "Ajouter", "Protection", "Compresser un PDF", "Remplir et signer", "Envoyer pour révision", and "Autres outils".

8.5 ANNEXE E



Ci-dessus le plan de fauche général de notre plateforme présentant les différentes zones et les hauteurs de coupe. En concertation avec le service entretien plateforme, une fauche dite « tardive ou raisonnée » est décidée afin d’allier du mieux possible la biodiversité, la présence animale et les usagers aéronautiques, tout en gardant à l’esprit qu’il nous faut éviter au maximum tout impact entre les animaux et les aéronefs, en respectant le cadre législatif en vigueur.

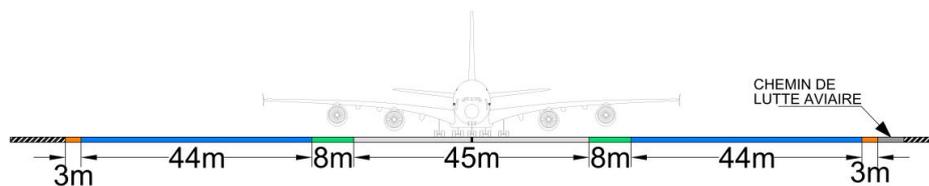
FAUCHE TAXIWAYS



- Fauche de 5 à 10 cm
- Fauche de 10 à 20 cm
- Zone non fauchée
- Zone amodiataires

Ci-dessus le plan de fauche des taxiways. Le même principe de fonctionnement est adopté sur les taxiways et sur la piste.

FAUCHE PISTE 02/20



- Fauche de 5 à 10 cm
- Fauche de 10 à 20 cm
- Zone non fauchée
- Zone amodiataires

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 52 sur 65
	ENR SGS 08	

8.6 ANNEXE F

Réunion du comité de prévention du risque animalier n°2 :	
Date : 24/03/2023	
Présents :	Mr LAPEYRADE Jean-Patrick
Mr GENDRON Philippe	
Mr PENIN Laurent	
Mr PIERROT Régis	
Mme MOLLIER Anne	
Mr SPECHT Alban	
Excusés : Mme JULIAN Armelle, Mme SCHWEIGERT Nathalie, Mr BARRACHET Marc	
Prochaine Réunion : février/mars 2024	

Objectif de la réunion :

Cette réunion a pour objectif de présenter le service de la prévention du risque animalier, de présenter les différents chiffres et statistiques de l'année, mais également les actions mises en place afin de réduire les impacts avec les animaux sur notre plateforme de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Ordre du jour :

Lors de cette réunion les sujets suivants ont été abordés :

- L'objectif de la prévention du risque animalier
- Présentation du service
- Bilan des observations 2022
- Bilan des effarouchements 2022
- Bilan des collisions 2022
- Bilan des prélèvements 2022
- Le niveau de risque animalier
- Les actions préventives, curatives et d'amélioration

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 53 sur 65
	ENR SGS 08	

1. L'OBJECTIF DE LA PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

La prévention du risque animalier concourt à la sécurité des vols.

Elle vise à réduire les risques de collisions entre les aéronefs et les animaux, lors des opérations de décollage et d'atterrissage.

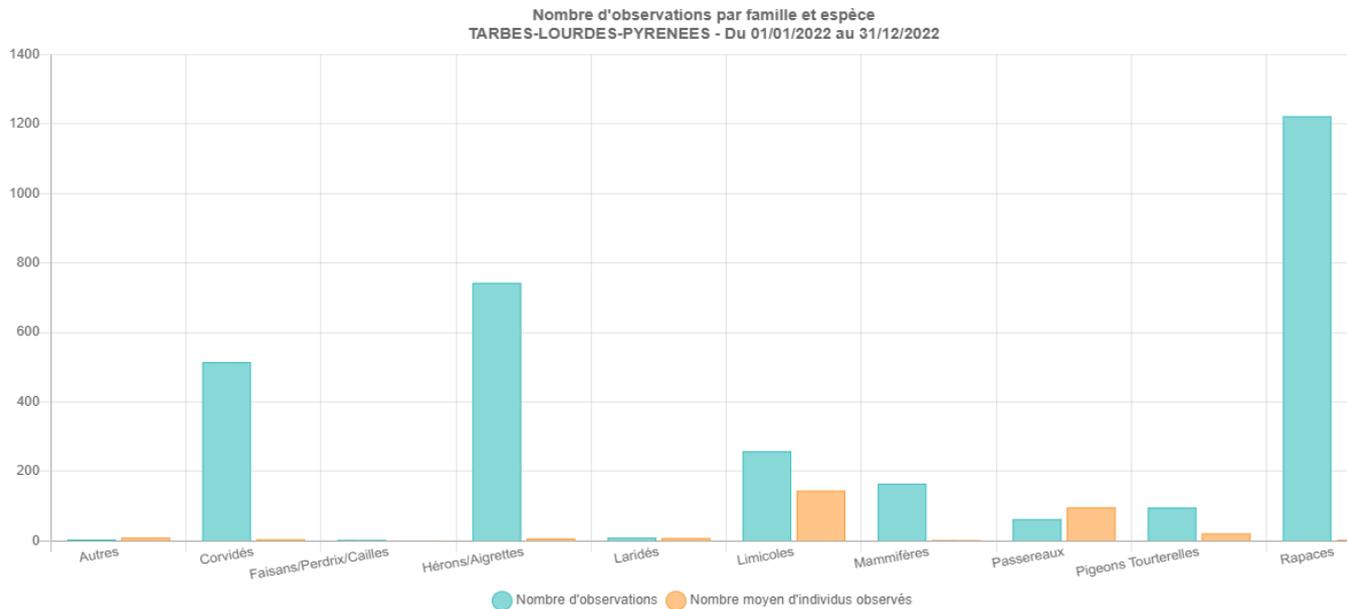
2. PRESENTATION DU SERVICE

Le service de Prévention du Risque Animalier de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées est rendu de façon continue de LS-30 à CS+30 (*Lever du soleil -30 minutes à Coucher du soleil + 30 minutes*).

Ci-dessous l'organigramme du service de la prévention du risque animalier.



3. BILAN DES OBSERVATIONS



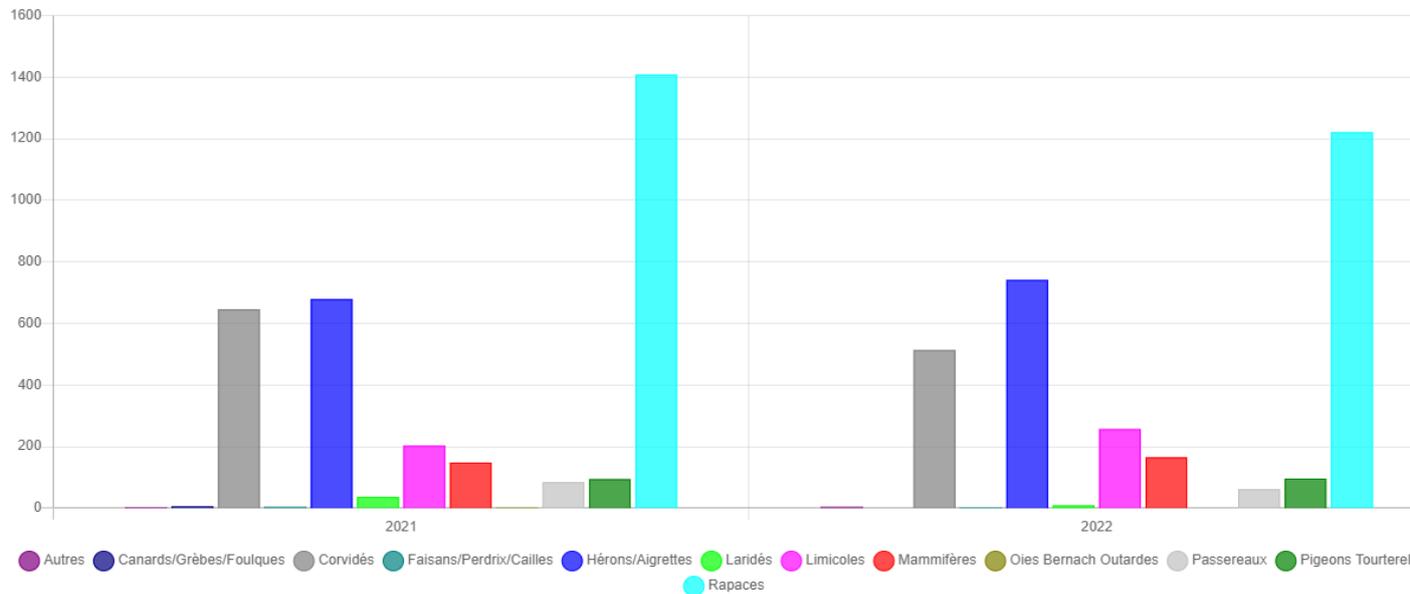
Le tableau ci-dessus extrait du site PICAWEB du service technique de l'aviation civile présente toutes les observations effectuées par les agents 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il ressort de ces observations 3 grandes familles :

- Les corvidés
- Les hérons/aigrettes
- Les rapaces

Evolution annuelle des observations par famille 2021/2022

Évolution annuelle des observations par famille et espèce
TARBES-LOURDES-PYRENEES - Du 01/01/2021 au 31/12/2022



4. BILAN DES EFFAROUCHEMENT

Différents types d'effarouchements utilisés sur notre plateforme :

- Les effarouchements acoustiques
- Les effarouchements pyrotechniques (*fusil de chasse*)
- Les effarouchements optiques
- Les effarouchements par pression humaine

Tableau du nombre d'effarouchements par type

Nombre d'effarouchements par type
TARBES-LOURDES-PYRENEES - Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Type d'effarouchement	Nombre d'effarouchements
Acoustiques	2468
Optiques	13
Pyrotechniques	134
Prélèvements	0
Captures	3
Autres Moyens	0
Total	2618

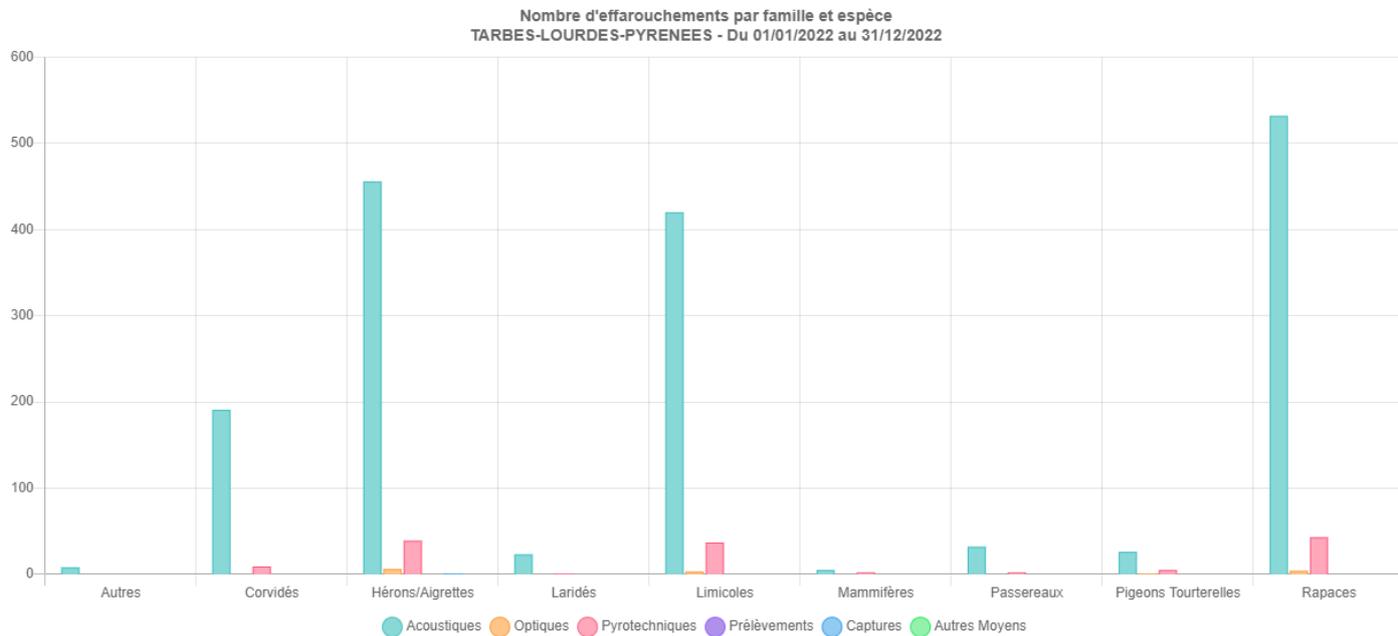
Le bilan des effarouchements fait apparaître une différence notable entre les effarouchements acoustiques et les autres méthodes. Celle-ci est dû au retrait des moyens pyrotechnique depuis le 27 avril 2021.

Actuellement seul le fusil de chasse nous permet d'effectuer des actions d'effarouchements pyrotechniques (*tirs de cartouches plomb 7.5 afin d'effaroucher*)

La torche d'effarouchement laser a été mise en place en décembre 2022 (*après formation théorique et pratique des agents*), d'où un nombre minime d'actions avec ce moyen. Elle est maintenant de plus en plus employée notamment sur les rapaces et hérons cendrés au sol.

Une erreur s'est glissée dans le tableau faisant apparaître 3 captures (*aucune action de capture n'a eu lieu en 2022*).

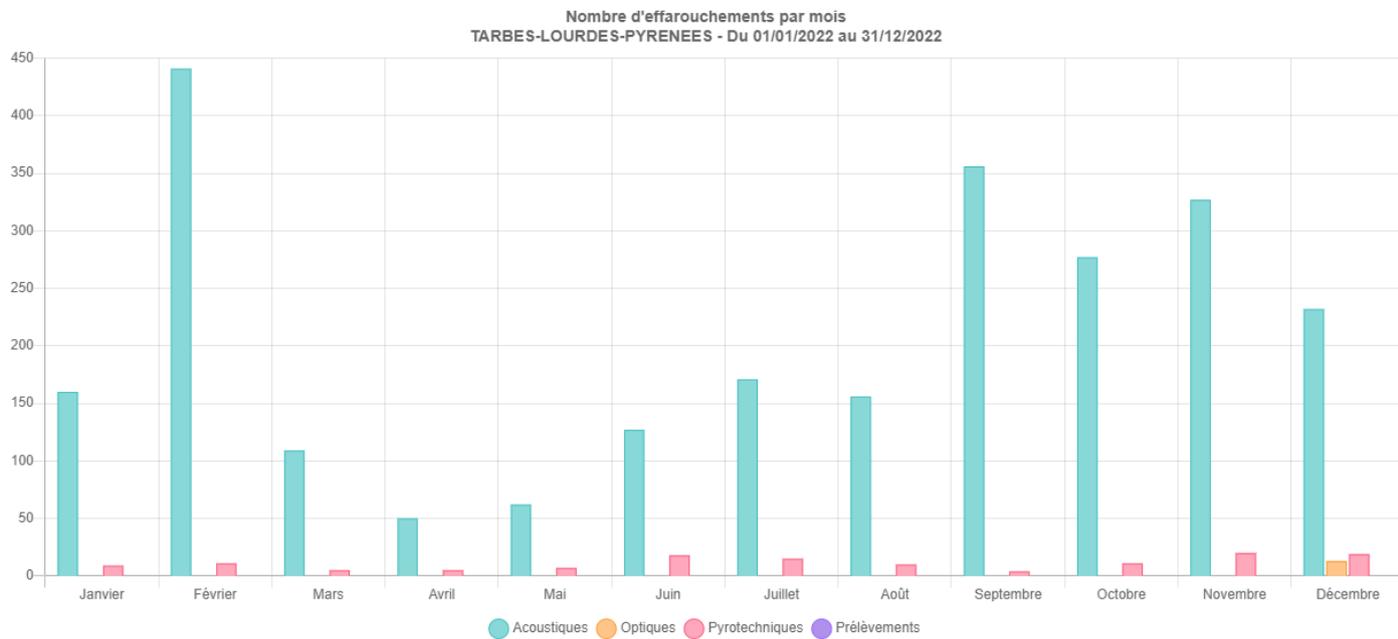
Graphique du nombre d'effarouchements par famille et espèce



Une relation logique entre les observations et les effarouchements.

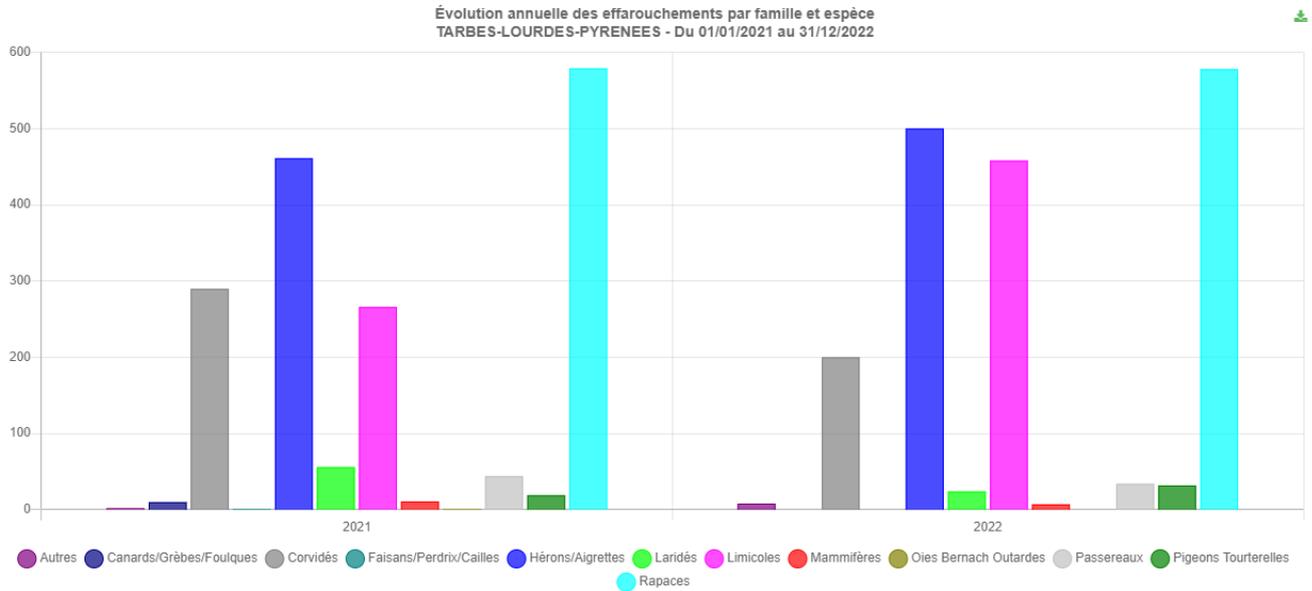
Nous retrouvons ci-dessus nos 3 grandes familles plus les limicoles qui eux sont présents en grand nombre en période hivernale.

Graphique du nombre d'effarouchements par mois

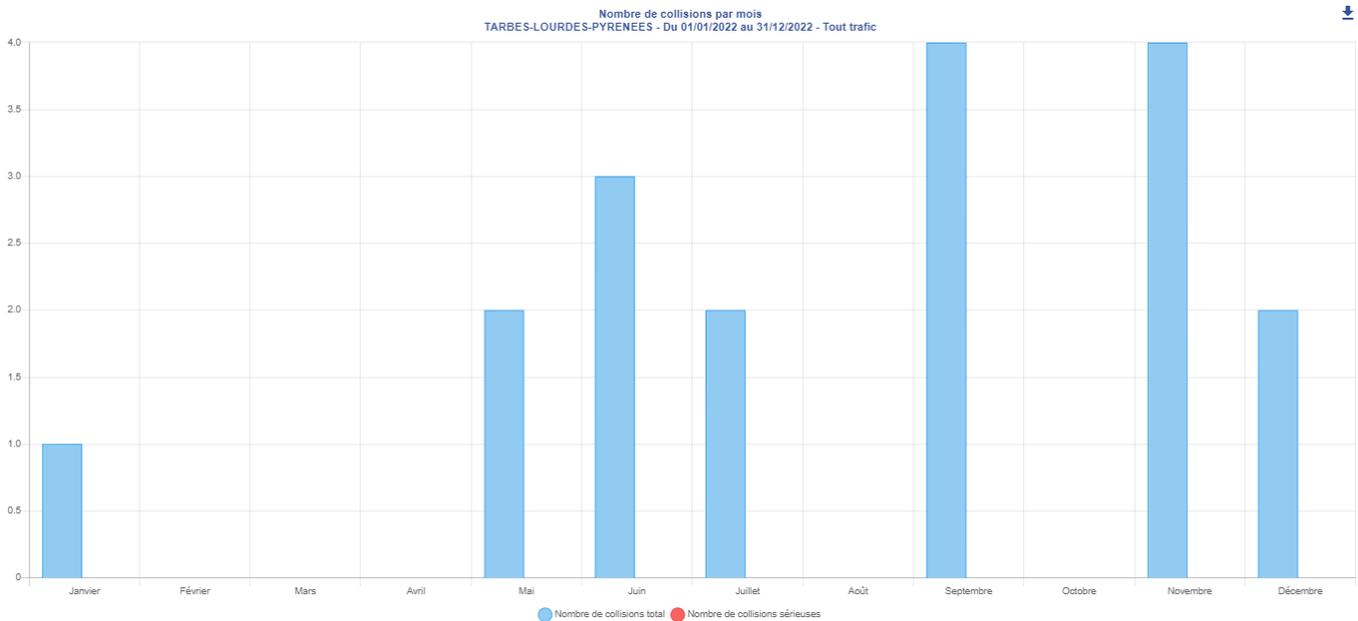


Les périodes où l'on observe le plus d'effarouchements sont la période hivernale avec notamment les LIMICOLES et la période de fauche et d'entretien de la plateforme allant environ de juin à octobre.

Graphique de l'évolution annuelle des effarouchements par famille et espèce 2021/2022



5. BILAN DES COLLISIONS

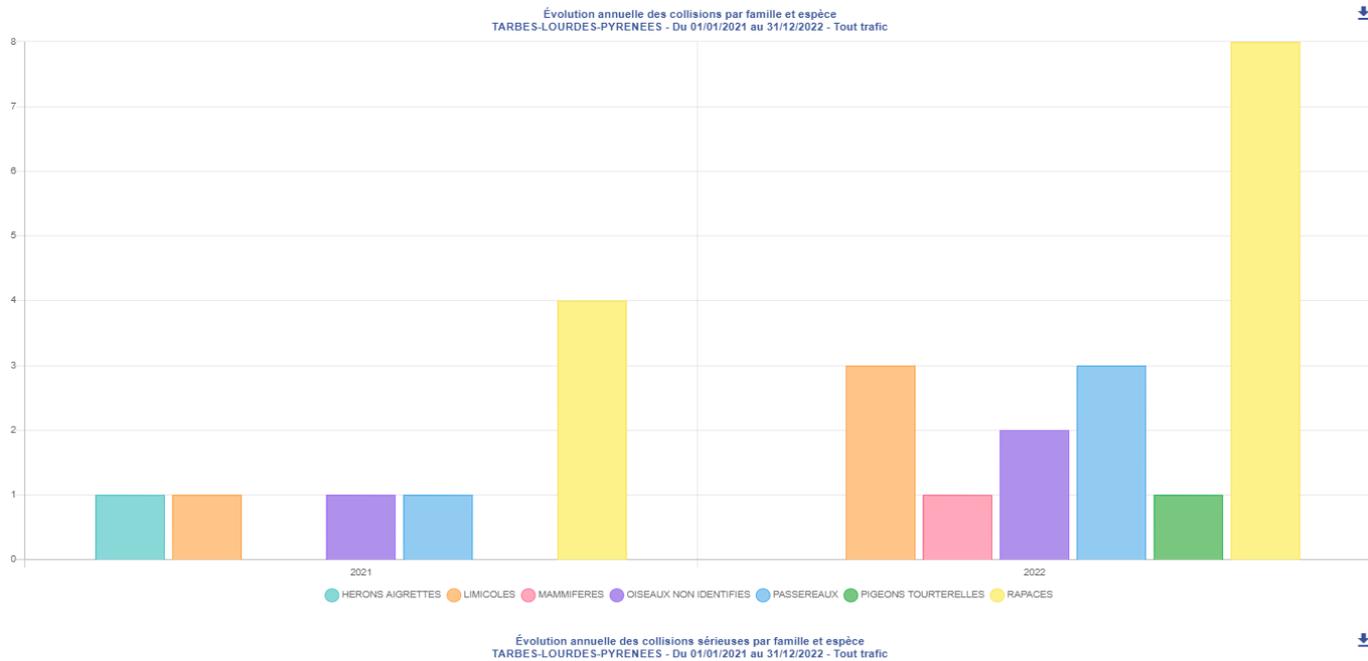


Sur cette année 2022, un total de 19 collisions ont été déclarées.

Les mois les plus impactés par ces collisions sont septembre et novembre avec 4 collisions à chaque mois.

Aucune collision sérieuse entraînant des dommages.

Graphique de l'évolution annuelle des collisions par famille et espèce 2021/2022

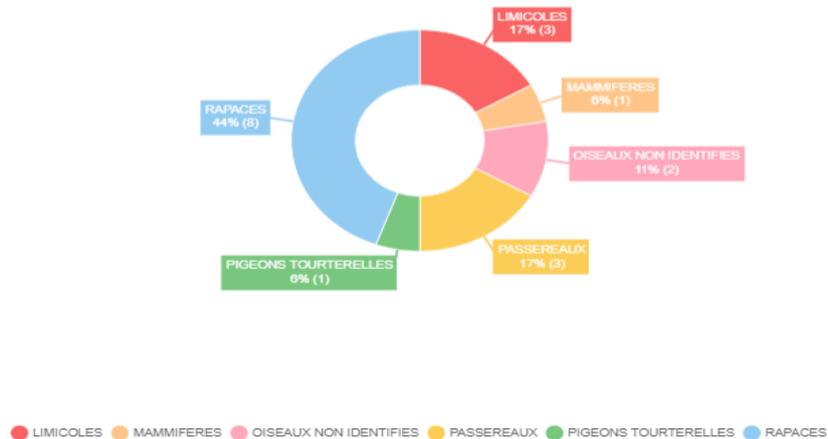


Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Retrait des moyens d'effarouchements pyrotechniques
- Augmentation du trafic aérien
- Accoutumance des oiseaux (*malgré notre présence et nos actions en continu*)
- L'évolution des aéronefs (*réacteurs de plus en plus silencieux*)
- Augmentation du nombre d'individus de certaines espèces (*Vanneaux Huppés, étourneaux sansonnets...*)

Répartition des collisions par famille

Répartition des collisions par famille
TARBES-LOURDES-PYRENEES - Du 01/01/2022 au 31/12/2022 - Tout trafic



Répartition des collisions sérieuses par famille
TARBES-LOURDES-PYRENEES - Du 01/01/2022 au 31/12/2022 - Tout trafic

Pas de valeur à afficher

Sur les 19 impacts avérés 44% sont des rapaces, espèce la plus observée et la plus effarouchée sur notre plateforme de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

 AÉROPORT TARBES LOURDES PYRÉNÉES	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 62 sur 65
	ENR SGS 08	

6. LES PRELEVEMENTS

Aucun prélèvement déclaré en 2022.

Arrêté préfectoral n°65-2022-07-25-00003, relatif à une autorisation de destruction et perturbation intentionnelle d'espèces d'oiseaux et mammifères de la faune sauvage protégées, chassables ou susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

7. NIVEAU DE RISQUE ANIMALIER

Les calculs statistiques ont été réalisés à l'aide de la base de données du site **PICAWEB**, développé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Ce logiciel est spécialement dédié à la prévention du risque animalier.

Les calculs sont effectués selon différents critères qui sont :

- **Le NRA (Niveau de risque animalier)**, est obtenu via une matrice, à partir du niveau de risque de collision (NRC) et du niveau de danger représenté par chaque espèce animale (NDA).
- **Le NRC (Niveau de risque de collision)**, permet de définir un niveau de risque basé sur la fréquence des collisions et leur gravité. Il est calculé pour chacune des espèces animales impliquées dans une ou plusieurs collisions survenues dans le volume de l'aérodrome sur les 3 dernières années.
- **Le NDA (Niveau de danger Animalier)**, prend notamment en compte le niveau de danger lié aux observations effectuées tout au long de l'année sur le volume de l'aérodrome.

Niveau de Risque Animalier - TARDES-LOURDES-PYRENEES - Tout trafic - Tous niveaux
Période de calcul NRC (3 ans) : Mercredi 25/12/2019 00:00 - Dimanche 25/12/2022 23:59
Période de calcul NDA (52 semaines) : Dimanche 26/12/2021 23:59 - Dimanche 25/12/2022 23:59

Espèce	Niveau de Risque Animalier (NRA)	Niveau de Risque Collisions (NRC)	Moyenne annuelle du nombre de collisions	Pourcentage national de collisions avec dommage	Niveau de Danger Animalier (NDA)	Fréquence (Nombre de semaines d'observation de l'espèce)	Gravité (Nombre moyen d'incidents par observation combiné à leur masse)
BUSE VARIABLE	3	2	2.32	6.86	3	REGULIER	MOYEN
HERON CENDRE	3	2	0.67	16.67	3	REGULIER	MOYEN
ALGRETTE GARZETTE	2	-	0.0	0.0	3	REGULIER	MOYEN
BUSE PATTUE	2	-	0.0	0.0	3	OCCASIONNEL	FORT
CORNEILLE NOIRE	2	-	0.0	0.0	3	REGULIER	MOYEN
ETOURNEAU SANSONNET	2	1	0.32	5.36	3	OCCASIONNEL	FORT
HERON GARDE-BOEUF	2	-	0.0	0.0	3	REGULIER	MOYEN
LIEVRE D'EUROPE	2	1	0.32	0.0	3	REGULIER	FORT
MILAN NOIR	2	-	0.0	0.0	3	REGULIER	FORT
MILAN ROYAL	2	1	0.32	0.0	3	REGULIER	MOYEN
PIGEON DOMESTIQUE	2	1	0.32	2.15	3	OCCASIONNEL	FORT
PIGEON RAMIER	2	-	0.0	0.0	3	OCCASIONNEL	FORT
RENARD ROUX	2	-	0.0	0.0	3	OCCASIONNEL	FORT
VANNEAU HUPPE	2	1	1.32	2.2	3	OCCASIONNEL	FORT
ALOUETTE DES CHAMPS	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
BERGERONNETTE GRISE	1	-	0.0	0.0	1	RARE	MOYEN
BLAIREAU EUROPEEN	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
BUSARD DES ROSEAUX	1	-	0.0	0.0	1	RARE	FAIBLE
BUSARD SAINT-MARTIN	1	-	0.0	0.0	2	REGULIER	FAIBLE
CHAT DOMESTIQUE	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
CHAT SAUVAGE	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
CHEVREUIL EUROPEEN	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
CHOUETTE HULOTTE	1	1	0.32	0.0	-	RARE	NUL
CIGOGNE BLANCHE	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT

1 COURLIS CENDRE	1	1	0.33	0.0	2	RARE	FORT
1 EFFRAIE DES CLOCHERS	1	-	0.0	0.0	1	RARE	FAIBLE
1 ELAN ON BLANC	1	-	0.0	0.0	1	OCCASIONNEL	FAIBLE
1 EPERVIER D'EUROPE	1	-	0.0	0.0	1	RARE	FAIBLE
1 FAISAN DE COUCHE	1	-	0.0	0.0	1	RARE	FAIBLE
1 FAUCON CRECERELLE	1	1	3.67	1.15	2	REGULIER	FAIBLE
1 GRANDE AIGRETTE	1	-	0.0	0.0	2	OCCASIONNEL	MOYEN
1 GRUE CENDREE	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
1 HIRONDELLE RUSTIQUE	1	1	0.67	2.08	2	RARE	FORT
1 MARTINET NOIR	1	1	0.67	0.0	2	RARE	FORT
1 MESANGE CHARBONNIERE	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
1 MOUETTE RIEUSE	1	-	0.0	0.0	1	RARE	MOYEN
1 OISEAU NON IDENTIFE	1	1	1.0	6.1	-	RARE	NUL
1 PIE BAVARDE	1	-	0.0	0.0	2	REGULIER	FAIBLE
1 PINSON DES ARBRES	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
1 ROUGE GORGE FAMILIER	1	-	0.0	0.0	1	RARE	MOYEN
1 SANGLIER	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT
1 TRAQUET MOTTEUX	1	-	0.0	0.0	2	RARE	FORT

L'évaluation du risque animalier à 13 km a été effectuée par l'association Nature En Occitanie. Elle s'est déroulée sur une année complète du cycle biologique des espèces

2 espèces animales apparaissent en niveau de risque très élevé pour l'année 2021 (la buse variable et le héron cendré). Nous devons mettre en place des actions concernant ces espèces afin de faire baisser ce niveau de risque.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 65 sur 65
	ENR SGS 08	

8. LES ACTIONS PREVENTIVES ET CURATIVES

Afin d'assurer un suivi général, et de procéder à des améliorations nous proposons plusieurs actions telles que :

Actions préventives

- Le suivi et l'analyse des espèces présentes
- Un plan de fauche avec maintien de l'herbe plus haute, Zones de refuge...
- Surveillance de la clôture
- Présence des agents en continu
- La communication entre les différents services
- La formation des agents (AEP de novembre 2022)
- L'analyse des données terrain
- Suivi des documents
- Réflexion sur de nouveaux processus et techniques d'effarouchements
- L'entretien de l'armement et du véhicule
- La surveillance des zones de refuge des animaux (roncier...)
La présence de l'association Aéro Biodiversité

Pour compléter les actions préventives, des actions curatives sont mises en place :

- L'observation faunistique et l'état du terrain en continu
- Les effarouchements acoustiques/pyrotechniques
- Prélèvements si besoin
- Le fauchage avec des zones dites attractives, zones de refuge...
- L'entretien clôture
- La mise en place et le remplacement de picots
- La mise en fonction du laser d'effarouchement
- Le fauchage de nuit en bord de piste
- La présence des agents
- Pression humaine

Les actions d'améliorations mises en place

- L'organisation annuelle d'un Comité de prévention du Risque Animalier.
- La définition d'un plan de fauche et sa réactualisation
- Mise en fonction de la torche d'effarouchement laser
- La formation AEP (Action entraînement et perfectionnement) des agents
- Formation sur la manipulation, la sécurité des armes avec parcours de chasse

En ce qui concerne l'organisation de la réunion du comité de prévention du risque animalier, une réunion aura lieu chaque début d'année afin de faire le point et le bilan sur les différentes données de la prévention du risque animalier de notre plateforme.

Cela nous permet également d'échanger et d'avoir le point de vue de chaque entité présente afin d'effectuer des améliorations si besoin.

	PROGRAMME DE PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER	Version 3.1 Date du : 22/11/2023 Page 66 sur 65
	ENR SGS 08	

9. CONCLUSION

Cette réunion fut un moment de partage pendant laquelle nous avons pu voir les différents bilans 2022 de la prévention du risque animalier.

Cela permet également de rectifier et/ou de mettre en place différentes actions afin d'améliorer le service.

Le plan de fauche va être modifié suite aux différentes analyses que nous avons pu effectuer. Nous essaierons de trouver un juste équilibre afin qu'animaux et avions puissent cohabiter tout en respectant la législation et en mettant des actions en place afin d'éviter au maximum tout impact entre un animal et un aéronef.